

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AME DU 16 FEVRIER 2015

L'an DEUX MILLE QUINZE, le SEIZE FEVRIER à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DOOR.

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, LAVIER, GUET, SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, ÖZTÜRK, BERTHELIER, BOURILLON (jusqu'à 20 h 06), CHAPILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, BERNARD, DOOR, JEHANNET (jusqu'à 19 h 30), SUPPLISSON, BUTOR, DIGEON, PARE, RIBEIRO-GONCALVES, TERRIER, GABRIELLE, LAURENT, PROCHASSON, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA, LELIEVRE, DARDELET, DECOURT, SERRANO, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, FOURNIER, ABSOLU, FUJS.

Mme BEDU avait donné pouvoir à M. LAVIER, M. ABRAHAM à M. DUPATY, Mme HEUGUES à M. PEPIN, M. RAMBAUD à Mme BERTHELIER, Mme JEHANNET à Mme BUTOR (à partir de 19 h 30), M. MALET à M. DIGEON, M. NOTTIN à Mme DELAPORTE, M. CHARPENTIER à Mme ABSOLU, M. MARCOTTE à M. DOOR.

Absents excusés : Mmes et MM. FEVRIER, GABORET, MORAND, BILLAULT

de de de de

Madame MASTYKARZ remplit les fonctions de secrétaire de séance.

SOMMAIRE

Installation de nouveaux Conseillers communautaires	5
Approbation du PV de la séance du 20/11/2014	5
Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT	5
Marchés signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération 14-96 du 18-04-2014).....	6

FINANCES..... 6

1) Reprise anticipée du résultat 2014 au budget primitif 2015 – Budget général	6
2) Reprise anticipée du résultat 2014 au budget primitif 2015 – Budget Annexe Assainissement.....	7
3) Reprise anticipée du résultat 2014 au budget primitif 2015 – Budget Annexe Eau Potable.....	7
4) Reprise anticipée du résultat 2014 au budget primitif 2015 – Budget Annexe Grande Prairie	8
5) Reprise anticipée du résultat 2014 au Budget Primitif 2015 – Budget Annexe ZI Amilly	8
6) Reprise anticipée du résultat 2014 au budget primitif 2015 – Budget Annexe Ilot 19	8
7) Reprise anticipée du résultat 2014 au budget primitif 2015 – Budget Annexe Ilot 22	9
8) Vote du Budget Primitif – Exercice 2015 – Budget général.....	9
9) Vote du Budget Primitif – Exercice 2015 – Budget Annexe de l'Assainissement.....	26
10) Vote du Budget Primitif – Exercice 2015 – Budget annexe de l'eau potable.....	27
11) Vote du Budget Primitif – Exercice 2015 – Budget annexe de la Grande Prairie à Châlette-sur-Loing	28
12) Vote du Budget Primitif – Exercice 2015 – Budget annexe de la ZI à Amilly.....	28
13) Vote du Budget Primitif – Exercice 2015 – Budget annexe de l'Ilot 19	28
14) Vote du Budget Primitif – Exercice 2015 – Budget annexe de l'Ilot 22	29
15) Participation au S.M.I.R.T.O.M. – Exercice 2015	29
16) Participation au Syndicat Mixte ARBORIA – Exercice 2015	29
17) Participation au Syndicat mixte de gestion du SCoT du Montargois en Gâtinais – Exercice 2015.....	29
18) Participation de l'AME au SIVLO (Syndicat intercommunal de la Vallée du Loing) – Exercice 2015.....	30
19) Subvention au Comité des Œuvres Sociales de l'AME – Exercice 2015	30
20) Surtaxe Assainissement 2015 – Budget annexe de l'assainissement.....	30
21) Autorisation de programme / crédits de paiement – Projet de réhabilitation du musée Girodet.....	30

AFFAIRES GENERALES 31

22) Modification de la délibération n° 14-89 du 18 avril 2014 concernant l'élection des Conseillers communautaires délégués au Bureau communautaire	31
23) Modification de la composition des commissions permanentes et obligatoires de l'AME ...	31
24) Modification de la représentation de l'AME auprès des organismes extérieurs.....	36
25) Nouvelle élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.....	37
26) Prise de compétences statutaire : Centre médico-scolaire et Centre médico-sportif	37
27) Demandes de subventions à l'Etat et au Conseil général du Loiret pour l'étude de diagnostic, faisabilité et programmation sur le site de l'ancienne caserne Gudini	38
28) Contrat Régional de Solidarité Territoriale AME/Région Centre-Val de Loire : Validation du Programme d'actions pour présentation à la Région.....	39
29) Attribution d'une subvention à l'association pour le don de sang bénévole au titre de l'exercice 2015	43
30) Attribution d'une subvention à l'association Les Amis des Quatre Saisons – Exercice 2015 et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente.....	43

AFFAIRES SOCIALES.....	44
31) Attribution d'une subvention à l'ORPADAM-CLIC – Exercice 2015 et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente	44
32) Attribution d'une subvention à l'association CHRYSALIDE – Exercice 2015 et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente.....	45
33) Attribution d'une subvention à l'association Vaincre la Mucoviscidose – Exercice 2015 et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente.....	46
34) Attribution d'une subvention à l'Association Montargoise d'Animation (AMA) – Exercice 2015 et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente.....	46
35) Attribution d'une subvention à l'association Château de sable au titre de l'exercice 2015 ..	47
36) Attribution d'une subvention à l'association Mille sourires au titre de l'exercice 2015	48
37) Attribution d'une subvention de l'association Artistes de nos vies au titre de l'exercice 2015.....	48
CULTURE	49
38) Attribution de subventions dans le cadre de la politique culturelle communautaire et autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions afférentes	49
39) Programmation des spectacles : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec le Hot Club du Gâtinais pour la promotion de la musique de Jazz sur le territoire de l'AME	50
40) Musée Girodet : Autorisation à Monsieur le Président de solliciter une subvention auprès de la DRAC pour le financement d'un poste en CDD d'un assistant de projet muséographique pour Sceaux-du-Gâtinais	50
41) Musée Girodet : Autorisation à Monsieur le Président de solliciter une subvention auprès de la DRAC pour la muséographie des salles d'expositions permanentes du musée Girodet	51
42) Musée Girodet : Autorisation à Monsieur le Président de solliciter une subvention auprès de la DRAC, du Conseil régional et du Conseil général pour la première phase de la restauration fondamentale du tableau Metellus sauvé par son fils de Nicolas-Guy Brenet (1728-1792)	51
ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21	52
43) Approbation de l'accord-cadre pour la mise en œuvre de la Plateforme Locale de Rénovation Énergétique de l'Habitat privé/ Service Eco Habitat sur le territoire du Plan Climat Energie Territorial	52
44) Attribution d'une subvention à l'association « les Chats Errants du Montargois » au titre de l'exercice 2015 et renouvellement de la convention	54
45) Attribution d'une subvention au refuge SPA de Chilleurs-aux-Bois au titre de l'exercice 2015.....	54
SPORTS.....	55
46) Attribution de subventions dans le cadre de la politique sportive communautaire et autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions afférentes	55
47) Autorisation à Monsieur le Président de signer les avenants aux conventions d'utilisation par les lycées des installations sportives de l'AME.....	55
48) Attribution d'une aide financière à la performance 2015	56
49) Attribution d'une subvention aux Associations organisatrices de « Grandes » Manifestations	56
50) Autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions d'utilisation temporaire du VELODROME de la Forêt avec les clubs	58
51) Attribution de subventions 2015 aux lycées et collèges dans le cadre de la politique sportive de l'AME.....	58

52) Contribution à la Commune de Montargis pour la location d'une patinoire temporaire hiver 2014-2015	59
AFFAIRES ECONOMIQUES	59
53) Attribution d'une aide économique au salon de coiffure de Saint-Maurice-sur-Fessard.....	59
54) Attribution d'une aide économique au bar de Corquilleroy.....	60
55) Attribution d'une aide économique à la boucherie de Cepoy	60
56) Cession du solde de la parcelle AT468, zone industrielle d'Amilly, pour les besoins de la Société STALLERGENES.....	60
URBANISME	61
57) PLUi – Révision allégée – Commune de Cepoy - Approbation	61
58) PLUi – Modification – Approbation du projet.....	62
59) PLUi de la Communauté de Communes du Betz et de la Cléry – Consultation PPA sur la modification simplifiée	63
60) Droit de Préemption Urbain – Délégation à la commune de Cepoy	64
61) Commune de Villemandeur – Ilot 19 – Cession de parcelles à LOGEMLOIRET- Modification de la délibération n° 13-220 du 30 septembre 2013.....	65
62) Eau Potable – Protection des captages de la Chise sur la commune d'Amilly – Acquisition de la parcelle CI n° 32	68
LOGEMENT	69
63) PLH - Construction de 19 logements PLUS 155 rue St Jacques à Amilly - Modalités d'octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations.....	69
64) PLH - Construction de 8 logements PLAI 155 rue St Jacques à Amilly - Modalités d'octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations.....	70
65) PLH – Acquisition en VEFA de 30 logements rue de Coulevreux à Amilly - Modalités d'octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations.....	71
66) PLH – Acquisition – amélioration de 2 logements 10 rue du Bon Guillaume à Montargis - Modalités d'octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations.....	72
67) Observatoire de l'Habitat - Convention en vue de la transmission d'indicateurs avec la CAF du Loiret : Autorisation au Président de signer la convention	73
TRAVAUX	73
68) Autorisation à Monsieur le Président de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.....	73
69) Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes pour les travaux d'aménagement des abords du Collège Pablo Picasso sur la commune de Châlette-sur-Loing	74
70) Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)	74
TRANSPORTS	75
71) Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant n° 3 au contrat de délégation de services publics pour l'exploitation du réseau des transports urbains de l'AME.....	75

o.o.o.o.o

Le quorum étant atteint, Monsieur DOOR, Président, déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 18 heures 05.

Installation de nouveaux Conseillers communautaires

Monsieur DOOR : « Par courrier du 13 janvier 2015, M. Robert LETORT m'a informé qu'il démissionnait de son mandat de conseiller communautaire de l'AME. Par courrier du 14 janvier 2015, la mairie de Conflans-sur-Loing m'a notifié, suite à la démission de M. Robert LETORT de son mandat de maire, le nouveau tableau du Conseil municipal. En effet, lors de sa séance extraordinaire du 10 janvier 2015, le Conseil municipal de Conflans-sur-Loing a élu M. Jérôme RICARDOU, Maire et Mme Catherine MASTYKARZ, première adjointe.

Au regard de ce tableau, il convient d'installer aux côtés de M. RICARDOU conseiller communautaire, Mme MASTYKARZ comme conseillère communautaire de l'AME. »

Monsieur DOOR demandent aux personnes présentes dans la salle de se lever.

Monsieur DOOR : « Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires, Mesdames et Messieurs, Mes chers collègues, c'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris la disparition, il y a quelques jours, de notre ancien collègue Jean-Pierre TISSEYRE.

Ancien Maire-adjoint de Châlette-sur-Loing et ancien Conseiller communautaire de l'Agglomération Montargoise, Monsieur TISSEYRE était particulièrement fier de s'investir et de promouvoir le Musée d'Ecole de Chalette, qui reconstitue l'école primaire de 1850 à 1950.

En 1995, il est élu Conseiller districale au Conseil du District de l'Agglomération Montargoise, puis de 2001 à 2008, il est Conseiller communautaire de Chalette à la Communauté d'agglomération Montargoise.

Monsieur Jean-Pierre TISSEYRE était Officier des Palmes Académiques. A sa famille, à ses proches, et à ses collègues, je renouvelle, au nom de notre Assemblée, l'expression de notre peine et nos condoléances. »

Les élus communautaires respectent une minute de silence.

Approbation du PV de la séance du 20/11/2014

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du Conseil de l'AME du 20 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT

Décision n° 14-31 du 18/12/2014 :

J'ai décidé de déclarer sans suite la procédure relative à la mission de contrôle technique des sols sportifs prévus dans le cadre de la construction d'un stade multisports à Villemandeur.

Décision n° 14-32 du 19/12/2014 :

J'ai signé l'autorisation d'occupation temporaire de l'aérodrome de Vimory au bénéfice de TECHNIMETAL sur la plateforme aéronautique de Montargis-Vimory. Cette AOT est consentie, à titre précaire et révocable pour une durée de huit ans, en vue de la construction d'un hangar nécessaire au développement de l'activité.

Décision n° 14-33 du 19/12/2014 :

J'ai décidé de mettre fin à l'autorisation d'occupation temporaire attribuée à ULM R'Lite sur la plateforme aéronautique de Montargis-Vimory, à compter du 31 décembre 2014.

Décision n° 15-02 du 15/01/15 :

J'ai décidé de déclarer sans suite la procédure adaptée relative à l'assistance à la mise en œuvre des procédures liées aux PLU intercommunal, POS et PLU communaux, pour des motifs d'intérêt général.

Décision n° 15-03 du 22/01/15 :

J'ai décidé de déclarer sans suite la procédure adaptée relative à l'étude de faisabilité pour l'élargissement de trois ouvrages d'art rue des Ponts à Amilly.

Marchés signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération 14-96 du 18-04-2014)

Marché n° 14-40-S du 15/12/2014 :

J'ai signé le marché relatif au suivi et à l'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de l'AME. HABITAT & DEVELOPPEMENT - PACT DU LOIRET est l'attributaire de ce marché pour un montant de 199 800 € HT.

Marché n° 14-84-F du 22/12/2014 :

J'ai signé le marché relatif à la thermographie aérienne infrarouge sur le territoire de l'AME. L'attributaire de ce marché est le Laboratoire National de Métrologie et d'Essais pour un montant qui s'élève à 40 535 € HT.

Marché n° 14-85-S du 22/12/2014 :

J'ai signé le marché relatif aux prestations de nettoyage des locaux de l'AME. L'attributaire est la Société DERICHEBOURG Propreté & Services Associés. Le seuil minimum annuel s'élève à 150 000 € HT et le seuil maximum annuel à 300 000 € HT pour une durée de 4 ans.

Marché n° 14-86-T du 30/12/2014 :

J'ai signé le marché de travaux concernant la création d'un plateau au carrefour rue Francis Prieur et rue des Ecoles à AMILLY. L'attributaire de ce marché est la société EUROVIA Centre Loire pour un montant de 32 058,40 € HT.

Marché n° 15-01-S du 23/01/15 :

J'ai signé le marché relatif à la mission d'étude de faisabilité et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'amélioration des systèmes de traitement d'air à la médiathèque. L'attributaire de ce marché est la société ASSIST pour un montant de 5 760 € HT.

Marché n° 15-05-T du 30/01/15 :

J'ai signé le marché de travaux concernant la plantation d'arbres, avenue d'Antibes, entre la rue Monnet et la RD 2060 à Amilly. L'attributaire de ce marché est la SARL SAUVEGRAIN PAYSAGE pour un montant de 24 876,17 € HT.

FINANCES

1) Reprise anticipée du résultat 2014 au budget primitif 2015 – Budget général

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte Administratif 2014 sont les suivants :

-	Section d'investissement	Déficit	7 210 438.21 €
-	Section de fonctionnement	Excédent	6 860 582.54 € (A CONFIRMER)

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à reprendre au BP 2015 les résultats 2014 par anticipation.

Section d'investissement :

- Dépenses Compte 001	Déficit d'investissement	7 210 438.21 €
- Recettes Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	5 314 284.77 €

7 210 438.21
4 019 646.64 € (RAR Dépenses)
5 915 800.08 € (RAR Recettes)
5 314 284.77

Section de fonctionnement :

- Recettes	Compte 002 Excédent reporté	1 546 297.77 € (A CONFIRMER). »
------------	-----------------------------	---------------------------------

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

2) Reprise anticipée du résultat 2014 au budget primitif 2015 – Budget Annexe Assainissement

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte Administratif 2014 sont les suivants :

- Section d'investissement	Déficit	85 658.54 €
- Section de fonctionnement	Excédent	5 497 543.33 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à reprendre au BP 2015 les résultats 2014 par anticipation.

Section d'investissement :

- Dépenses Compte 001	Déficit d'investissement	85 658.54 €
- Recettes Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	673 270.11 €

85 658.54 €
RAR Dépenses 587 611.57 €
RAR Recettes /

673 270.11 €

Section de fonctionnement :

- Recettes	Compte 002 Excédent reporté	4 824 273.22 €.
------------	-----------------------------	-----------------

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

3) Reprise anticipée du résultat 2014 au budget primitif 2015 – Budget Annexe Eau Potable

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte Administratif 2014 sont les suivants :

- Section d'investissement	Déficit	26 517.89 €
- Section de fonctionnement	Excédent	392 098.82 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à reprendre au BP 2015 les résultats 2014 par anticipation.

Section d'investissement :

- Dépenses Compte 001	Déficit d'investissement	26 517.89 €
- Recettes Compte 108	Excédent de fonctionnement capitalisé	44 851.18 €

26 517.89 €
RAR Dépenses 18 333.29€
44 851.18 €

Section de fonctionnement :

- Recettes Compte 002 Excédent reporté 347 247.64 €. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

4) Reprise anticipée du résultat 2014 au budget primitif 2015 – Budget Annexe Grande Prairie

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte Administratif 2014 sont les suivants :

- Section d'investissement déficit 271 801.19 €
- Section de fonctionnement excédent 0.58 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à reprendre au BP 2015 les résultats 2014 par anticipation.

Section d'investissement :

- Dépenses Compte 001 Déficit d'investissement 271 801.19 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses Compte 00 Excédent de fonctionnement 0.58 €. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

5) Reprise anticipée du résultat 2014 au Budget Primitif 2015 – Budget Annexe ZI Amilly

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte Administratif 2014 sont les suivants :

- Section d'investissement déficit 2 394 062.65 €
- Section de fonctionnement déficit 0.70 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à reprendre au BP 2015 les résultats 2014 par anticipation.

Section d'investissement :

- Dépenses Compte 001 Déficit d'investissement 2 394 062.65 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses Compte 001 Déficit de fonctionnement 0.70 €. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

6) Reprise anticipée du résultat 2014 au budget primitif 2015 – Budget Annexe Ilot 19

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte Administratif 2014 sont les suivants :

- Section d'investissement Déficit 3 308.20 €
- Section de fonctionnement Excédent 0.56 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à reprendre au BP 2015 les résultats 2014 par anticipation.

Section d'investissement :

- Dépenses Compte 001 Déficit d'investissement 3 308.20 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses Compte 002 Déficit de fonctionnement 0.56 €. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

7) Reprise anticipée du résultat 2014 au budget primitif 2015 – Budget Annexe Ilot 22

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte Administratif 2014 sont les suivants :

-	Section d'investissement	Déficit	867 939.54 €
-	Section de fonctionnement	Déficit	0.08 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à reprendre au BP 2015 les résultats 2014 par anticipation.

Section d'investissement :

-	Dépenses Compte 001	Déficit d'investissement	867 939 .54 €
---	---------------------	--------------------------	---------------

Section de fonctionnement :

-	Dépenses Compte 002	Déficit de fonctionnement	0.08 €. »
---	---------------------	---------------------------	-----------

Délibération votée à l'UNANIMITE.

8) Vote du Budget Primitif – Exercice 2015 – Budget général

Monsieur SUPPLISSON : « La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 43 059 035,54 €, avec un excédent reporté de 1 546 297,77 € (à confirmer). Le virement est de 3 635 000 €.

Fonction 92 020 : Service administratif

Dépenses :

BP 2014	3 973 202,00	BP 2015	4 098 295,82
Bâtiment dont 17 300 pour la chaussée		175 150	
Charges générales		730 387	
Informatique		179 400	
<u>Subventions culturelles :</u>			
ARABESQUE		2 910	
Henriet Rouard		18 000	
MASQUE D'OR		16 000	
AGORA vésines		3 000	
MONTARGIS COINCE LA BULLE		10 000	
FUAJ		10 000	
PROJET ORCHESTRE A L'ECOLE		8 000	
AGART		3 000	
PARC ET JARDIN		300	
PROJETS NOUVEAUX		5 000	
APSAM		8 000	
SALON DU LIVRE		25 000	
TERRITOIRE DE L'ART		1 500	
PERSONNEL			
BP 2014	2 804 050	BP 2015	2 902 422

Recettes :

BP2014	318 246	BP 2015	433 279
		Mise à disposition budgets annexes	195 000
		Revenus des immeubles	42 700
		Produits divers	125 000

Remboursement sur
rémunération 69 579

Fonction 92 023 : Communication

Dépenses :
BP 2014 120 300 BP 2015 103 070

Fonction 92 024 : Fêtes et Cérémonies

Dépenses :
BP 2014 23 200 BP2015 14 600

Fonction 92 025 : COS de l'AME

Dépenses :
BP 2014 45 000 BP 2015 44 000

Fonction 92 112 : Police Intercommunale

Dépenses
BP 2014 232 180 BP 2015 239 360
Bâtiments 2 300
Charges générales 21 080
PERSONNEL
BP 2014 191 241 BP 2015 215 980

Recettes
BP2014 118 670 BP2015 120 000

Fonction 92 113 : Service Incendie

Dépenses
BP2014 3 244 476 BP2015 3 217 940

Fonction 9224 Formation continue CFA

Dépenses :
BP2014 0 BP2015 120 000

Fonction 92321 : Médiathèque

Dépenses :
BP2014 1 474 755 BP2015 1 436 469
AGORAME 90 500
MEDIATHEQUE 449 949
PERSONNEL
2014 921 880 2 015 888 020

Recettes :
BP2014 48 100 BP2015 80 000

Fonction 92 322 : Musée

Dépenses :
BP2014 495 100 BP2015 471 750
Charges générales 105 920
PERSONNEL
2014 341 470 BP2015 365 830

Recettes :
BP2014 14 700 BP2015 17 000

Fonction 92 33 : Actions culturelles

Dépenses :			
BP2014	841 965	BP2015	837 859
Charges Générales		434 910	
PERSONNEL			
BP2014	362 760	BP2015	401 949
Recettes :			
BP2014	351 645	BP2015	225 000

Fonction 92 411 : Complexe Sportif

Dépenses :			
BP2014	347 730	BP2015	360 475
Complexe		90 400	
Vélodrome		16 710	
PERSONNEL			
BP2014	237 700	BP2015	252 295,72
Recettes :			
BP2014	37 050	BP2015	49 500

Fonction 92 414 : Autres équipements de loisirs

Dépenses :			
BP2014	58 040	BP2015	67 210
Recettes			
BP2014	40 490	BP2015	40 870

Fonction 92 415 : Politique sportive

Dépenses :			
BP2014	165 000	BP2015	166 500
Subvention patinoire Montargis		30 000	
<u>Grandes manifestations sportives</u>			
Critérium Elite		1 000	
Rallye Auto		3 000	
BIG SHOT		750	
Open International		750	
AME Minuit Trail		750	
Cycles initiation à la natation		750	
Championnat de France des dialysés		10 000	
Nocturne piste		2 000	
Grande réunion piste		10 000	
Nage en eau libre		1 500	
Triathlon Cepoy		1 500	
<u>Aide à la performance</u>			
Cercle Pasteur		10 000	
J3 JUJITSU		1 000	
Guidon Chalettois		10 000	
<u>Aide aux mouvements sportifs</u>			
ACCLAME		6 000	
CES AME		12 500	
AMHANDA éducatif		18 000	
AME Basket		18 000	

Les Echechs	5 000
DREAM	6 000
AVIRON	5 000
UNSS	6 000

Fonction 92510: MAISON DE SANTE

Dépenses :

BP2014	11 000	BP2015	58 456
Bâtiment		23 300	
Charges générales		35 156	

Recettes

BP2014	0	BP2015	51 930
loyer maison de santé		23 520	
Medecine scolaire		22 992	
S,S,I,A,D,		5 418	

Fonction 92 521 : Service à caractère social / Handicapés

Dépenses :

BP2014	148 250	BP2015	98 200
IME		3 000	

Subventions :

Chrysalide	12 000
Vaincre la mucoviscidose	2 700
AMA	43 000
Château de sable	2 300
Mille sourires	3 500
Artistes de nos vies	700
Les 4 saisons	30 000
Don du sang	1 000

Fonction 92 524 : Politique de la ville

Dépenses :

BP2014	184 300	BP2015	181 100
Aires accueil gens du voyage			

Recettes :

BP2014	95 300	BP2015	95 300
--------	--------	--------	--------

Fonction 92 61 : Service en faveur des personnes âgées

Dépenses :

BP2014	50 000	BP2015	48 000
Subvention OPARDAM-CLIC			

Fonction 92 72 : Aide au secteur locatif

Dépenses :

BP2014	60 993,50	BP2015	69 500
Etude observatoire de l'habitat		12 000	
FUL ADIL		55 900	

Fonction 92 810 : Transport

Dépenses :

BP2014	3 275 280	BP2015	3 090 600
Etudes :			
Suivi DSP		6 000	

Suivi versement transport		11 000	
Etude déplacement SDA AD'AP		10 000	
Participation AMELYS		3 020 000	
Recettes :	2 970 000		BP2015 2 750 000
BP2014			
Versements transport		2 200 000	
DGD		550 000	

Fonction 92 811 : Eau pluviale

Dépenses			
BP2014	269 050		BP2015 255 550
Entretien voies et réseaux		230 000	
SIG		21 700	

Fonction 92 812 : Collecte et traitement ordures ménagères

Dépenses :			
BP2014	6 128 110		BP2015 6 335 400
Participation SMIRTOM (2014 : 6 092 750 + 3,40 %)		6 300 000	
Recettes :			
BP2014	2 985 360		BP2015 4 025 000
dont TEOM (taux de 4,80% à 6,5%) (2014 : 2 980 416)		3 990 000	

Fonction 92822 VOIRIE

Dépenses			
BP2014	0		BP2015 7 000
			Entretien véloroute

Fonction 92 824 : aménagement urbain / Contrat de Ville/Maison de la forêt

Dépenses :			
BP2014	1 567 016		BP2015 1 664 316
Equipement Interco/ANRU		165 466	
DSU politique de la ville		299 100	
DEVELOPPEMENT DURABLE (AMO concession St gobain)		27 000	
Mutualisation urbanisme		18 870	
MAISON DE LA FORET		75 312	
Prévention		70 138	
PERSONNEL			
BP2014	749 270		BP2015 1 008 230
Recettes :			
BP2014	322 100		BP2015 381 186
Maison de la forêt		13 500	
Prévention		317 686	

Fonction 92 830 : Environnement

Dépenses :			
BP2014	122 050		BP2015 99 790

Développement durable		89 700	
Entretien voirie		10 000	
Recettes :			
BP2014	0		BP2015 18 000
Subvention thermographie aérienne			

Fonction 92831 aménagement des eaux

Dépenses :			
BP2014	118 110		BP2015 120 000
Participation SIVLO		120 000	

Fonction 92 90 : Intervention Economique

Dépenses :			
BP2014	930 208		BP2015 717 543
Participation ARBORIA		194 777	
<u>Subventions diverses :</u>			
Osez citoyens JCE		485	
Mission locale		42 000	
MEEL		32 000	
JCE CHALLENG ENTREPRISES		500	
CANAOPT		2 500	
ELASTOPOLE		10 000	
ADEL		38 800	
Adhésion pôle touristique		150	
Entreprendre pour apprendre		150	
Pépinière		80 311	
PERSONNEL			
BP2014	220 880		BP2015 276 850
Recettes :			
BP2014	5 000		BP2015 5 000

Fonction 92 95 : Aide au tourisme

Dépenses :			
BP2014	382 245		BP2015 418 308
Campings		173 433	
OTSI dont :		197 525	
Subvention		142 105	
Subvention taxe de séjour		40 000	
PERSONNEL			
BP2014	73 920		BP2015 47 350
Recettes :			
BP2014	112 000		BP2015 95 000
Camping		55 000	
Taxe de séjour		40 000	

Fonction 931 : opérations financières

Dépenses :			
BP2014	1 745 000		BP2015 1 630 000
Intérêts		1 570 000	

Fonction 932 : Dotation et participation

Recettes :			
BP2014	12 226 142	BP2015	12 070 943
Dotation interco		2 169 017	
Dotation compensation		7 221 620	
DCRTP		2 126 142	
DSU		116 181	
Compensation TP		45 855	
Compensation exonération TF		51 140	
Compensation taxes habitation		340 988	

Fonction 933 : Impôts et Taxes non affectées

Dépenses :			
BP2014	12 227 000	BP2015	11 817 813
Attribution compensation		9 135 195	
DSC		2 313 618	
FPIC		362 500	

Recettes :			
BP2014	20 173 569	BP2015	20 997 099
THTF		10 700 000	
CVAE		3 983 635	
TAXE COM		1 100 000	
IFER		339 024	
AC		325 000	
FNGIR		4 043 569	
FPIC		505 871	

Fonction 934 : Transferts entre sections

Dépenses :			
BP2014	1 566 850	BP2015	1 755 300
dotations aux amortissements			

Recettes :			
BP2014	52 445	BP2015	58 000

Fonction 939 : virement à la section d'investissement

Dépenses :			
BP2014	3 600 000	BP2015	3 635 000

La section d'investissement d'équilibre à hauteur de 31 161 298.12 dont 4 019 646.64 € en R.A.R. dépenses et 5 915 800.08 € R.A.R. en recettes.

Déficit 2014 : 7 210 438.21 €

Affectation du résultat : 5 314 284.77 €

Virement : 3 635 000 €

FONCTION 90020 DEPENSES SERVICE ADMINISTRATIF

BP 2014 : 573 500	RAR 141 929.26	BP 2015 : 909 650
	- Bâtiment 735 640 (La chaussée 323 000)	
	- Informatique 102 510 (Equipement pour la Chaussée 28 900)	
	- Mobilier pour la Chaussée 55 500	
	- Téléphonie chaussée 16 000	

FONCTION 90112 DEPENSES POLICE INTERCOMMUNALE

BP 2014 : 32 875 RAR / BP 2015 : 600

FONCTION 90321 DEPENSES MEDIATHEQUE

BP 2014 : 70 600 RAR 617.25 BP 2015 : 149 491
- Agorame 9 000
- Bâtiment 69 700
- Acquisition documents médiathèques 70 791

FONCTION 90322 MUSEE

Dépenses

BP 2014 : 217 300 RAR 530 199.96 BP 2015 : 4 189 740 dont
- 3 995 000 pour les travaux du Musée

Recettes

BP 2014 : 50 000 RAR / BP 2015 : 887 050
Etat 495 000
Région : 134 550
Département : 250 000

FONCTION 9033 DEPENSES ACTION CULTURELLE

BP 2014 : 36 630 RAR : 5 630 BP 2015 : 353 960
- Bâtiment Tivoli 34 000
- Fonds de concours Tannerie : 250 000
- Programmation : 69 960

FONCTION 90411 COMPLEXE

Dépenses

BP 2014 : 38 600 RAR : 15 930 BP 2015 : 33 900

FONCTION 90412 STADE

Dépenses

BP 2014 : 510 000 RAR 0 BP 2015 : 15 000
- MOE stade

Recettes

BP 2014 : 300 000 RAR / BP 2015 : /

FONCTION 90414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Dépenses

BP 2014 : 120 750 RAR / BP 2015 : 74 409 dont
- Sécurité ile courtois 22 000
- Pontons de Cepoy 7 000
- Protection autour « pierre aux fées » 4 000
- Sécurité 2 500

Recettes

BP 2014 : 16 000 RAR / BP 2015 : /

FONCTION 90415 MANIFESTATIONS SPORTIVES

Dépenses

BP 2014 / RAR / BP 2015 : /

FONCTION 90510 DEPENSES INTERVENTION SOCIALE

Dépenses

BP 2014 : 608 000 RAR 332 731.66 BP 2015 : 396 683 dont
- Travaux maison santé 286 663
- Médecine scolaire 30 000
- SSIAD 80 000

Recettes

BP 2014 : 285 000 RAR / BP 2015 : 285 000
Etat : 50 000
Région : 160 000
Département : 50 000
Autre 25 000

FONCTION 90521 DEPENSES IME SERVICE A CARACTRE SOCIAL POUR HANDICAPES

BP 2014 : 6 500 RAR / BP 2015 : 6 500

FONCTION 90524 DEPENSES POLITIQUE DE LA VILLE AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

BP 2014 : 63 000 RAR 6 628.17 BP 2015 : 11 000

FONCTION 9072 DEPENSES AIDE AU SECTEUR LOCATIF

Dépenses :

BP 2014 : 309 020 RAR 65 000 BP 2015 : 239 000 dont
- Suivi animation OPAH : 77 000
- Frais étude plan sauvegarde copropriétés 82 000
- Aide aux propriétaires OPAH 30 000
- Aide forfaitaire bailleurs sociaux 50 000

Recettes

BP 2014 : 15 523.16 RAR / BP 2015 : 109 769
- Etat : 70 100
- Département OPAH : 35 669
- Département PDS : 4000

FONCTION 90810 TRANSPORT

Dépenses

BP 2014 : 182 320 RAR : 700 263.70 BP 2015 : 590 545 dont
- Transports (bus et vidéo) : 473 505
- Travaux accessibilité : 115 000

Recettes

BP 2014 : 301 150 RAR / BP 2015 : 100 000
- Ecritures de TVA

FONCTION 90811 ASSAINISSEMENT – PLUVIAL

Dépenses

BP 2014 : 2 587 610 RAR : 166 959.04 BP 2015 : 2 234 690
- Etude :

- o SIG relevés top EP : 10 000
- o Bassin des Maupas Amilly : 30 000
- o Rue Schweitzer Amilly : 10 000
- o Rue de la Comté Villemandeur : 10 000
- Convention Grpt de commandes :
- o Amilly Rue des Régniers : 111 360.00
- o Amilly Rue de la Tuilerie : 148 014
- o Châlette Rue des cités St Gobain : 10 000

- Châlette Rue H Guichard 14 715
- Châlette Allée Joliot Curie : 7 320
- Châlette Rue Condorcet : 1 782
- Chevillon Impasse des Pichoteries 12 480
- Chevillon Chemin de la citadelle 42 600
- Grpt de commandes exercices antérieures : 1 129 690
- Branchements divers pluvial 2015 : 100 000
- Programme 2015
 - Corquilleroy Rue A Fouquin 30 000
 - Montargis Place Collerette : 35 000
 - Pannes Rue de la Petite Ronce : 254 529
 - Villemandeur Rue de la Baraudière et rue des Prés : 60 000
 - Villemandeur Rue Gay Lussac H Boucher 50 000
 - Vimory Rue des Bas Préau 80 000
 - Montargis Rue Gudini – Four Dieu 50 000
 - Regard EP Giratoire 25 000
 - (Rue St Juste + Bouche de décharge)
- SIG – développement du WEBSIG 5 000

FONCTION 90822 VOIRIE

Dépenses

BP 2014 : 4 051 200

RAR : 672 305.99 BP 2015 : 1 779 320 dont :

- Etude :
 - Amilly Gros Moulin 20 000
 - Amilly aménagement Rte de Chatillon 10 000
 - Cepoy cheminement piétons rue libération 10 000
 - Villemandeur régulation du carrefour Mermoz /vieux bourg 10 000
 - Solterre RD 2007 / rue de la gare aménagement de la traversée : 15 000
- Groupement de commandes exercices antérieurs : 273 220
- Voirie 2015 :
 - Cepoy réfection rue des alouettes et des grillons 200 000
 - Châlette réfection trottoir rue Messenger 20 000
 - Châlette parvis Lycée du château-Blanc St Just 30 000
 - Châlette accessibilité trottoir rue Pontonnerie 6 000
 - Corquilleroy Aménagement centre bourg 280 000
 - Lombreuil Aménagement cheminement ilots et PPRU 961 : 25 000
 - Montargis réfection trottoirs route de Viroy et rue Pasteur 60 000
 - Pannes : réparation trottoirs traversée du bourg : 20 000
 - Villemandeur aménagement rue des Pèlerins tr cond. 180 000

- Conflans : arrêt Vacherie et parking bourg : 25 000
- St Maurice : arrêt de bus de l'Huilerie 10 000
- Accessibilité voirie 25 000
- Accessibilité arrêt de bus 70 000
- Pistes cyclables :
 - Amilly : réfection marquage ave d'Antibes 15 000
 - Châlette Marquage bandes cyclables 40 000
 - Villemandeur réfection bandes cyclables rue Daudet 10 000
 - AME entretien marquages 15 000
 - Pannes piste RD 94 : 10 000
- Véloroute Châlette : 400 000

Recettes

BP 2014 : 996 400

RAR /

BP 2015 : 150 000 dont

- Région pour le véloroute

FONCTION 90824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN

Dépenses

BP 2014 : 4 489 053

RAR 1 255 649.07

BP 2015 : 2 783 585.27

- Etudes :
 - Relevé géomètre 20 000
 - Gare routière lycée Durzy 45 000
 - Etude préalable Caserne Gudin 150 000
 - Etude vannage Buges 10 000
- ANRU
 - Colonnes enterrées 15 000
 - Subventions bailleurs 300 000
- Equipement Intercommunal
 - Borne vision 20 000
 - Mobilier 15 000
 - Travaux 208 000
- Voirie ANRU 275 150
- Développement durable
 - Concertation aménagement pole du Chesnoy 3000
 - Aménagement Rives du Solin 121 200
 - Aménagement solin Bassin Amont 100 000
- Mutualisation URBANISME
 - Logiciels 35 000
 - Matériel bureau 7 100
 - Mobilier 16 000
- Foncier
 - PLU 212 000
 - Assistance PLU 30 000
 - PLU Mormant 24 793.64
- Acquisition terrains nus
 - Vente croissant étang Cepoy 500
 - Bassin Pannes rue de St Maurice E pluvial 63 000
 - Frais notariés 11300

- Bassin Amilly marché Murailé E pluv 50 000
 - SOFIDA Etang de Cepoy 6 023
 - Frais notariés 1 100
 - Beruet ZI Amilly 30 000
 - Frais notariés 3 000
 - Indemnités évictions ZT 627 Amilly 10 416.01
 - Lebec étang de Cepoy 4 000
 - IVL Rue des Pellerins 70 000
 - Etang de Cepoy 11 623
 - Terrains bâtis
 - DPU 150 000
 - Vente Ferreira + frais notaire maison foret 55 000
 - Entrée nord Châlette 132 552.64
 - Frais notaire 28 800
 - LAENNEC 55 000
 - Frais notaire chaussée 25 000
 - Frais notaire vente auguste Mokhtari 4 000
 - Jalonnement 50 000
 - Maison de la forêt
 - Bâtiment 4 000
- Recettes
 BP 2014 : 1 566 850 RAR / BP 2015 : 2 926 250 dont
- ANRU
 - Etat 75 000
 - Région 2 042 600
 - Département 599 850
 - Commune Villemandeur 58 000
 - DPU 150 000

FONCTION 9090 INTERVENTION ECONOMIQUE

Dépenses

- BP 2014 : 222 000 RAR : 125 802 BP 2015 : 344 000 dont
- Aides aux commerces 50 000
 - Aides économiques
 - Innolation (2ème partie) 40 000
 - CEGEDIM 1ère partie 50 000
 - Relais du miel création de l'hôtel 12 000
 - France Télévision 5 000
 - Acquisitions foncières et indemnités diverses du Bigot 120 000
 - Pépinière 2 000

FONCTION 9095 DEPENSES AIDE AU TOURISME

- BP 2014 : 71 800 RAR / BP 2015 : 57 300 dont
- Camping de la forêt 38 100
 - Camping Rives du Loing 17 800
 - O.T.S.I. 1 400

FONCTION 910 OPERATIONS PATRIMONIALES

Dépenses

- BP 2014 : 2 122 150 RAR / BP 2015 : 100 000
- Ecriture TVA transport AMELYS

Recettes

BP 2014 : 2 122 150	RAR /	BP 2015 : 100 000
---------------------	-------	-------------------

FONCTION 911 DETTES ET AUTRESDépenses

BP 2014 : 5 170 390	RAR /	BP 2015 : 5 166 500
	-	Apurement compte 1069 : 50 000
	-	Remboursement capital : 5 100 000
	-	Participation 16 500

Recettes

BP 2014 : 5 170 390	RAR 5 878 233	BP 2015 : 13 079 789.04 dont
	-	Affectation du résultat 5 314 284.77
	-	Produits des emprunts 7 765 504.27

FONCTION 912 FCTVARecettes

BP 2014 : 2 300 000	RAR /	BP 2015 : 1 600 000
---------------------	-------	---------------------

FONCTION 914 TRANSFERT ENTRE SECTIONDépenses

BP 2014 : 52 445	RAR /	BP 2015 : 58 000
	-	Amortissement subvention

Recettes

BP 2014 : 1 566 850	RAR /	BP 2015 : 1 755 300
	-	Dotations aux amortissements

FONCTION 91720 PARTICIPATION CHALETTE ANRUDépenses

BP 2014 : 500 000	RAR /	BP 2015 : 249 840
-------------------	-------	-------------------

Recettes

BP 2014 : 500 000	RAR /	BP 2015 : 249 840
-------------------	-------	-------------------

FONCTION 91730 PARTICIPATION MONTARGIS ANRUDépenses

BP 2014 : 500 000	RAR /	BP 2015 : 187 500
-------------------	-------	-------------------

Recettes

BP 2014 : 500 000	RAR /	BP 2015 : 187 500
-------------------	-------	-------------------

FONCTION 919 VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENTRecettes

BP 2014 : 3 600 000	RAR /	BP 2015 : 3 635 000
---------------------	-------	---------------------

FONCTION 95 PRODUIT DES CESSIONSRecettes

BP 2014 : 780 000	RAR /	BP 2015 : 180 000
	-	VENTE VOL' V 150 000
	-	VENTE IMANIS - Parc Chaumont 80 000

Monsieur SUPPLISSON explique que le budget général 2015 est caractérisé par deux contraintes majeures. Il s'agit pour la première de la réduction très forte des dotations de l'Etat. Deuxièmement, les ressources fiscales sont stables mais n'augmentent pas.

Les dépenses sont très bien maîtrisées à la fois en fonctionnement et en investissement, et présentent une légère diminution. En investissement, un effort financier très important a été réalisé, soit 2 millions d'euros. Toutefois, deux nouveaux postes s'ajoutent en fonctionnement, liés à la réduction des dotations de l'Etat : l'équipement social intercommunal, et les ordures ménagères. Pour faire face à ces besoins, et compte tenu de l'excédent reporté du budget assainissement, les recettes de la surtaxe assainissement sont diminuées et la taxe des ordures ménagères est augmentée... En effet, il n'est pas possible de transférer l'excédent du budget assainissement sur le budget général. Au final, la fiscalité des ménages est réduite, et un transfert de la taxe sur l'eau est effectué vers la taxe des ordures ménagères.

Une recette d'1 million d'euros vient ainsi alimenter le budget général, à partir de ce transfert de taxes. C'est le seul élément nouveau du budget général 2015 qui traduit une stabilité. La section de fonctionnement représente 43 millions d'euros, comme l'exercice précédent. La section d'investissement est en diminution, avec des restes à réaliser mieux maîtrisés. Les ratios d'épargne sont stables puisque le virement s'élève à 3,6 millions d'euros, même montant que l'année dernière.

Le remboursement du capital de la dette est de 5 millions d'euros, comme l'exercice précédent. Le produit des emprunts s'élève à 7,7 millions d'euros, inférieur au rythme habituel. La dette avait diminuée d'un peu plus d'1 million d'euros en 2013, d'autant en 2014, elle continuera à diminuer en 2015. Le produit d'emprunts ne se réalisera pas tout de suite. Il s'agit d'un montant prévisionnel, le taux de réalisation est de 60 %. En revanche, les remboursements d'emprunts seront obligatoirement réalisés. En 2015, 5 millions d'euros d'emprunts nouveaux seront mobilisés et plus de 5 millions d'euros seront remboursés.

Le budget général 2015 traduit une volonté de réduire la fiscalité des ménages, de reporter les ressources pléthoriques du budget assainissement vers le budget général, de continuer à réduire la dette, et par des ratios d'autofinancement élevés.

Monsieur HAGHEBAERT constate que le budget 2015 a été décidé dans un contexte extrêmement contraint. Cette version définitive succède à une version qui a donné lieu à de nombreux échanges en commission des finances avec en point d'orgue le niveau de taux de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Compte tenu des difficultés financières actuelles de beaucoup de ménages, les élus ne souhaitent pas alourdir la fiscalité.

Une des solutions consistait donc d'aller à la chasse aux économies. C'est ainsi que le total des dépenses de fonctionnement a pu être réduit d'environ 1 million d'euros. Dans ces nouvelles conditions, le taux de la TEOM initialement prévu à 8 % pouvait être ramené à 6,50 % et la charge fiscale correspondante limitée à 950 000 €. Pour le contribuable, celle-ci est largement couverte par la diminution de la surtaxe assainissement dont le taux passe de 0,70 € HT/m² à 0,030 HT/m² et génère ainsi une économie de 1 100 000 €.

Au niveau des concitoyens, le jeu entre ces deux taxes devrait être indolore et devrait même entraîner une légère diminution de leurs charges fiscales.

Concernant la gestion financière, il conviendrait, en raison des taux d'intérêt actuellement très bas, inférieurs à 1 % sur dix ans, de ne souscrire que des emprunts à taux fixe. Cette sage précaution permettrait, pour les prochaines années, d'éviter une augmentation des charges financières liées à la probable remontée des taux d'intérêt.

Comme chacun peut le constater, les élus d'Amilly ainsi que la majorité des élus de cette assemblée n'ont pas opté pour le chemin de la facilité. Certes, il eut été possible de ne pas changer le taux de la TEOM, mais la conséquence aurait été la baisse drastique des investissements entraînant un

affaiblissement notable de l'économie locale et donc de l'emploi, dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics qui connaissent déjà des difficultés.

Conscients des réalités locales, les élus, en grande majorité, ont fait preuve d'un comportement responsable, sans oublier ni le bon fonctionnement des services ni les intérêts pécuniaires de l'ensemble des concitoyens de la Communauté d'agglomération à qui les élus sont redevables d'une information objective concernant ce budget.

Monsieur DIGEON quitte la séance à 18 heures 31.

Madame GABRIELLE observe que le Conseil communautaire a voté le 18 décembre 2014 une diminution de la surtaxe de l'assainissement pour compenser l'augmentation de la surtaxe de l'eau potable.

Monsieur SUPPLISSON confirme qu'un premier transfert a été opéré de la surtaxe assainissement vers la surtaxe eau potable. La surtaxe assainissement a été réduite de 15 centimes d'euros et la surtaxe eau potable a été augmentée de 15 centimes d'euros. Ce transfert est neutre sur la facture de l'utilisateur. Il s'agit de la même opération, du budget de l'assainissement vers le budget général. Ainsi, le budget assainissement est réduit de 40 centimes d'euros et le budget général est augmenté d'autant. Au total, la surtaxe assainissement a été réduite de 55 centimes d'euros par m³.

Monsieur FOURNIER prévient qu'il ne prendra pas part au vote, puisqu'il est partie prenante dans l'acquisition des terrains LAENNEC.

Monsieur DEMAUMONT ne partage pas l'optimisme de Monsieur SUPPLISSON ni l'avis de Monsieur HAGHEBAERT. Il ne fait pas la même lecture de ce budget et des nombreux budgets votés précédemment par l'AME. Les élus de Chalette-sur-Loing dénoncent une nouvelle hausse de la pression fiscale sur les ménages, à travers l'augmentation de la TEOM. L'équilibre du budget impose de trouver des recettes nouvelles. A terme, la TEOM atteindra un taux de 10 %, comme cela était prévu au départ, correspondant au coût de la participation de l'AME au SMIRTOM. Le transfert de taxes proposé par Monsieur SUPPLISSON ne réglera pas le fait que la hausse de la TEOM ne sera pas compensée pour les ménages sans enfant ou les personnes seules qui consomment peu d'eau. La baisse de la surtaxe ne compensera pas l'augmentation de la TEOM.

Sur le fond, il ne peut que répéter ce qu'il a déjà dit à maintes reprises ; doit-il vraiment s'exprimer alors que la presse d'aujourd'hui parle à sa place. Il découvre des propos qu'il n'a pas tenus. C'est une façon un peu particulière dans cette démocratie, pourtant malmenée, qui fustige la fracture entre les politiques et les citoyens. Avec de telles pratiques, il ne faut pas s'étonner que les gens soient "dégoûtés". Il ne distingue pas, dans cet article, quels sont les propos écrits par le journaliste ou ceux rapportés par Monsieur DOOR. Ces pratiques sont détestables d'un point de vue démocratique de faire parler un élu avant qu'il n'ait parlé.

Il estime que Monsieur SUPPLISSON a narré une belle histoire : sous un air bien connu « *tout va très bien, Madame la Marquise, tout va très bien, tout va très bien* » mais pendant que Monsieur SUPPLISSON chante, le budget de l'AME flambe ! Plus sérieusement, les élus châlettois contestent les conditions générales d'équilibre du budget. Les recettes sont prises dans les poches des plus défavorisés, et la fiscalité des entreprises n'est surtout pas touchée. L'emprunt prévisionnel inscrit au budget s'élève à 7 765 000 € et un remboursement prévisible de 5 100 000 €, donc l'endettement de l'AME s'aggravera encore.

Monsieur DIGEON siège à nouveau au sein de l'Assemblée à 18 heures 36.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les élus chalettois dénoncent les transferts progressifs de la mairie de Montargis qui ne peut ou ne veut plus payer : par le passé, le service des infirmières à domicile, l'AMA étaient concernés, aujourd'hui il s'agit de l'association « Les amis des quatre saisons », de la patinoire... la mairie de Montargis n'a plus envie de payer sur son propre budget alors ces frais sont transférés à l'AME.

Pour le musée Girodet, le plan de financement prévisionnel ne figure pas, ni sur l'investissement ni sur le fonctionnement. Monsieur DEMAUMONT demande officiellement le détail du plan de financement du musée Girodet, avant que le musée ne rouvre, c'est-à-dire prochainement. Les travaux débutent.

Il pointe du doigt le peu de soutien à la formation professionnelle, la baisse de la subvention au COS alors que la masse salariale augmente et que les embauches vont continuer à augmenter. Il regrette que les travaux de la plaine sportive soient repoussés, alors que les équipements sportifs font tant défaut aux lycées du Château Blanc et de Durzy.

Rien n'est prévu pour le développement de la zone d'activités Saint Gobain ; celle-ci restera dans son marasme actuel. Aucune suite n'a été donnée à la navette gratuite pour le bourg de Châlette et le quartier de Vésines. Cette navette est pourtant nécessaire pour faciliter le transport des chalettois et passer d'une ligne à l'autre sans avoir à aller jusqu'à Mirabeau à Montargis, gare routière non accessible aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur DOOR dénonce le procès d'intention. Il lui semblait que Monsieur DEMAUMONT défendait la liberté de la presse. Ce qu'il décrit est tellement excessif que cela en devient insignifiant. Tout ce qui est utile à Châlette-sur-Loing est inutile ailleurs. C'est extraordinaire. Le service de soins à domicile profite à tous les habitants de l'AME, et au-delà. L'AMA travaille sur tout le territoire, y compris à Châlette-sur-Loing. La patinoire compte 15 000 usagers, dont beaucoup émane de Châlette-sur-Loing. 3 000 tickets ont été distribués aux 15 communes de l'AME.

Concernant le musée, dont la ville de Châlette est fervente opposante, le projet scientifique remonte à 2008, le "Plan Musées en Région" et l'étude de programmation datent de 2010, le concours a été lancé en 2011. Une fois la procédure commencée, l'AME ne peut plus interrompre les contrats signés. Ce musée est intéressant sur le plan culturel dans l'AME et même dans tout l'est du département. A force de dire « *et moi, et moi, et moi* » il serait préférable de chanter « *et nous, et nous, et nous* ». Il convient de travailler ensemble et non pas individuellement.

Sur le plan budgétaire, l'investissement a été réduit de 800 000 € environ en maintenant l'effort sur l'eau pluviale. 11 millions d'euros ont été investis ces dernières années et il reste encore à investir 2,2 millions d'euros. La voirie représente 2 millions d'euros, l'aménagement urbain près de 3 millions d'euros, les transports 600 000 €, l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire s'élèvent à 11 millions d'euros par an.

Les dépenses obligatoires sont : le SDIS (3 millions d'euros), AMELYS (3 millions d'euros) et le SMIRTOM (6,3 millions d'euros).

Lors de l'élaboration du budget, il manquait entre 900 000 € et 1 million d'euros pour l'équilibrer. En effet, le contexte national, avec le pacte de responsabilité, a généré une baisse des dotations de l'Etat, soit 400 000 € de moins pour l'AME. Au total, le gouvernement a fait le choix de ne pas donner 620 millions d'euros aux collectivités françaises. Le déficit public est important, il n'existait pas d'autres possibilités. Tout le monde doit faire un effort.

Pour combler cette impasse de 900 000 €, deux leviers s'offraient à l'AME. Le premier consistait à réduire la dotation de solidarité communautaire (DSC) puisqu'elle est facultative. Monsieur DOOR ne l'a pas souhaité, d'autant que les communes comptaient dessus. La DSC est maintenue à l'euro près, y

compris le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales FPIC) par rapport à l'an passé.

Le second levier est la fiscalité comme Monsieur HAGHEBAERT l'a rappelé, un excédent majeur est disponible, près de 5 millions d'euros, sur le budget assainissement. Il est apparu plus aisé d'en prendre une partie qui va réduire la surtaxe assainissement de 40 centimes d'euros par m³. Si une famille consomme environ 80 à 100 m³ d'eau par an, leur fiscalité sera réduite d'environ 40 € à 48 € pour l'année. D'un autre côté, la TEOM est légèrement augmentée ; elle sert à alimenter le SMIRTOM qui a des besoins importants chaque année. Il est impossible d'empêcher le ramassage ni le traitement des ordures ménagères. La TEOM des communes de Chevillon-sur-Huillard, Lombreuil, Mormant-sur-Vernisson, Saint-Maurice-sur-Fessard, Solterre se situe entre 8 et 15 %. La TEOM lissée pour les dix autres communes représente la moitié inférieure de ces taxes. La communauté de communes de Gien a une TEOM de 12 % ; en France, 95 % des villes ont en moyenne une TEOM de 12 %. Ce sont les statistiques de l'association des villes moyennes de France. La TEOM de l'AME passe donc de 4,8 à 6,5 %, générant une recette supplémentaire de 950 000 € pour l'AME, compensée par une réduction supérieure de la surtaxe assainissement d'1,1 million d'euros, d'où un gain fiscal pour les habitants.

Les élus de Chalette-sur-Loing peuvent caricaturer mais les chiffres sont exacts. Aucune autre solution n'est possible, à moins que la ville de Châlette-sur-Loing soit prête à ne plus percevoir la DSC ou réduire certains investissements. Il convient d'être communautaire, et de favoriser la mutualisation des besoins. La ville de Montargis n'est pas la commune qui coûte le plus. Montargis est la ville-centre. Les principaux équipements sont situés dans la ville-centre et c'est normal : la gare, la sous-préfecture, les centres d'action sociale...

Monsieur LAVIER ajoute que le budget du SMIRTOM n'est pas celui qu'il espérait. Il manque encore 200 000 € pour équilibrer ce budget. L'an prochain, la situation sera pire. Depuis quelques années, l'AME ne vote pas ce que le SMIRTOM demande pour être à niveau. Le Syndicat mixte demande environ 3 % par an, il obtient 1,080 %. La TEOM de l'AME est loin du compte par rapport à la TEOM qui existe ailleurs. Cette année, le SMIRTOM a épongé 1,2 million d'euros d'excédent. Mais c'est difficile. Le Conseil général a décidé au 1^{er} janvier 2015 de supprimer les subventions d'investissement. Ce n'était pas prévu. Certes les dotations de l'Etat ont baissé, mais il est impensable que le Conseil général supprime toute aide. La revente des produits ne sera plus possible ou diminuera. A titre d'exemple, le plastique était revendu 291 € la tonne mais son prix est tombé à 174 € la tonne. Le cas se présentera certainement aussi pour le papier. Au total, la revente de produits rapportait jusqu'à maintenant 800 000 € par an. En 2015, il estime que cette revente sera réduite de moitié.

Il craint que la situation ne se répercute également sur la revente de la ferraille. Il y a cinq ans, le SMIRTOM payait 150 € le camion pour évacuer la ferraille, aujourd'hui il est payé pour cela.

Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'il voit chaque année la participation de l'AME au SMIRTOM augmenter. Pour 2015, sa demande était plus élevée que l'inscription au budget de l'AME. Le coût des ordures ménagères s'élève à 95 € par habitant. Il invite les élus, notamment de la Commission Finances, à comparer ce service de ramassage et traitement des ordures ménagères avec celui des autres collectivités. Il a toujours été convenu que l'AME et le SMIRTOM négocient avant les votes des budgets. Si le budget du SMIRTOM était voté avant celui de l'AME, ce serait catastrophique pour tout le monde.

Monsieur DOOR observe qu'il revient au comité syndical du SMIRTOM de débattre sur son budget. Le Syndicat mixte travaille en autonomie.

Délibération votée à la **MAJORITE ABSOLUE** (Oppositions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, DELAPORTE avec pouvoir de Monsieur NOTTIN, PEPIN avec pouvoir de Madame

HEUGUES, CLEMENT, ÖZTÜRK, BERTHELIER avec pouvoir de Monsieur RAMBAUD - Abstention : Madame GABRIELLE - Monsieur FOURNIER ne prend pas part au vote).

9) Vote du Budget Primitif – Exercice 2015 – Budget Annexe de l'Assainissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 6 543 773.22 € avec un excédent reporté de 4 824 273.22 € et un virement à la section d'investissement de 3 666 211.20 €

Dépenses :

Charges à caractère général : 377 562.02 €
Charges de personnel (Mise à disposition) : 140 000.00 €
Dépenses imprévues : 100 000 €
Autres charges de gestion courante : 230 000 €
Charges financières : 110 000 €
Charges exceptionnelles : 220 000 €
Dotation aux amortissements : 1 700 000 €

Madame BERTHELIER quitte la séance à 19 heures.

Recettes :

Produit de services : 1 230 000 €
Raccordement : 400 000 €
Redevance assainissement : 830 000 €
Dotation subvention participation : 100 000 €
Prime épuration : 100 000 €
Autres produits de gestion courante : 50 000 €
Amortissement des subventions : 339 500 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 6 989 481.31 € dont 587 611.57 € de RAR en dépenses.

Le déficit d'investissement est de 85 658.54 € et l'affectation du résultat est de 673 270.11 €.

Dépenses :

Emprunt et dettes : 490 000 €
Frais d'étude : 215 000 €
Logiciel : 50 000.00 €
Matériel de bureau et informatique : 180 000 €
Travaux sur stations : 100 000.00 €
Groupement de Commandes : 502 960 €
Branchements travaux divers : 350 000 €
Levés topographiques : 20 000 €
Contrôles qualités : 50 000 €
Desserte Chesnoy : 50 000 €
Zone Humide des Près blonds : 500 000 €
Travaux extension 2015 : 945 000 €
Travaux réhabilitation 2015 : 468 351.20 €
Opérations d'ordre sur TVA : 400 000 €
SPANC : 150 000 €
Amortissements subventions : 339 500 €

Recettes :

Dotation aux amortissements 1 700 000.00 €
Opérations d'ordre sur TVA : 400 000 €
TVA : 400 000 €
SPANC : 150 000 €

Monsieur SUPPLISSON explique que le budget annexe de l'assainissement est stable. Il est caractérisé par la diminution de la surtaxe d'1,1 million d'euros, dont l'ensemble des consommateurs d'eau pourront se féliciter.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

10) Vote du Budget Primitif – Exercice 2015 – Budget annexe de l'eau potable

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 036 747.64 €
L'excédent reporté de 347 247.64 €
Le virement vers la section d'investissement est de 608 547.64 €

Dépenses :

Charges à caractère général : 123 000 €
Charges de personnel : 55 000 €
Opération d'ordre Amortissement : 200 000 €
Charges diverses : 50 000 €
Charges financières : 200 €

Recettes :

Opération d'ordre : 2 000 €
Surtaxe : 687 500 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 2 223 184.47 € dont 18 333.29 de RAR en dépenses.
Le déficit 2014 est de 26 517.89 €
L'affectation du résultat est de 44 851.18 €

Dépenses :

Opération d'ordre : 2 000 €
Opérations patrimoniales : 5 000 €
Remboursement capital des emprunts : 1 000 €
Frais d'études : 40 000 €
Travaux : 2 100 000 €

Madame BERTHELIER siège à nouveau au sein de l'Assemblée à 19 heures 02.

Recettes :

Virement : 608 547.64
Opération d'ordre Amortissement : 200 000 €
Opération d'ordre Ecriture sur TVA : 5 000 €
Affectation du résultat : 44 851.18 €

Subvention Agence de l'Eau : 545 000 €
Emprunts : 534 785 €
Emprunts Agence de l'Eau : 280 000 €

Monsieur SUPPLISSON remarque que le budget annexe de l'eau potable n'a pas de dette. En revanche, des travaux vont commencer pour les 30 ans qui viennent, et généreront un début de dette. Pour répondre à Madame GABRIELLE, ce budget est alimenté par une surtaxe qui a été prélevée sur le budget annexe de l'assainissement. 15 centimes d'euros par m³ ont ainsi été retirés du budget de l'assainissement et figurent désormais, depuis décembre, au budget de l'eau potable.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

11) Vote du Budget Primitif – Exercice 2015 – Budget annexe de la Grande Prairie à Châlette-sur-Loing

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 963 607,38 €.
Le montant des travaux et étude s'élève à 210 000,00 €.
La vente de terrain aménagé est estimée à 481 801,19 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 753 602,38 € dont en dépenses un déficit de 271 801,19 € et en recettes des ventes pour 753 602,38 €.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

12) Vote du Budget Primitif – Exercice 2015 – Budget annexe de la ZI à Amilly

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 3 554 067.65 €.
Le montant des travaux en dépenses est de 580 000.00 €
En recette, est inscrite la vente des terrains à hauteur de 580 000.00 € et la variation des terrains aménagés pour 2 974 062.65 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 5 368 125.30 € dont un déficit de 2 394 062.65 € et un produit d'emprunt de 2 394 062.65€.
Le reste correspond aux écritures de stock.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

13) Vote du Budget Primitif – Exercice 2015 – Budget annexe de l'Ilot 19

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 953 348,20 €.
Le montant des terrains acquis est de 142 355.00 €.
Le montant des travaux et études est de 560 000.00 €.
La recette des ventes de terrains aménagées est de 247 680.00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est de 708 971,40 € dont une avance remboursable du budget général en recettes de 457 983,20 €.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

14) Vote du Budget Primitif – Exercice 2015 – Budget annexe de l'Ilot 22

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 2 827 944,54 €.
Le montant des travaux et études s'élève à 980 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 2 715 879,08 € dont 867 939,54 € de déficit en dépenses et 867 939,54 € de prêt en recettes.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

15) Participation au S.M.I.R.T.O.M. – Exercice 2015

Monsieur SUPPLISSON : « Vu le projet de Budget Primitif 2015, la participation de l'A.M.E. au S.M.I.R.T.O.M. s'élève à 6 300 000 €.

La dépense en résultant est inscrite au Budget Primitif 2015 à l'article 6554, fonction 92 812. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Abstentions : Madame LANGRAND, Monsieur BEGUIN).

16) Participation au Syndicat Mixte ARBORIA – Exercice 2015

Monsieur SUPPLISSON : « Vu le projet de Budget Primitif 2015, la participation de l'A.M.E. au Syndicat Mixte ARBORIA, s'élève à 194 777 €.

La dépense en résultant est inscrite au Budget Primitif 2015 à l'article 6554 fonction 92 90. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

17) Participation au Syndicat mixte de gestion du SCoT du Montargois en Gâtinais – Exercice 2015

Monsieur SUPPLISSON : « Vu le projet de Budget Primitif 2015, la participation de l'A.M.E. Syndicat mixte de gestion du SCOT du Montargois en Gâtinais s'élève à 63 125 €.

Le montant budgété est de 65 000 €.

La dépense en résultant est inscrite au Budget Primitif 2015 à l'article 6554, fonction 92 824. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

18) Participation de l'AME au SIVLO (Syndicat intercommunal de la Vallée du Loing) – Exercice 2015

Monsieur SUPPLISSON : « Suite à l'arrêté préfectoral du 6 août 2013 portant modification des statuts de l'AME, je vous rappelle que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de « Rivières et canaux » depuis le 1^{er} janvier 2014.

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Loing (SIVLO) est dorénavant composé des 15 communes de l'AME. L'Agglomération Montargoise Et rives du loing se substitue donc aux communes pour verser une participation financière au SIVLO.

Le calcul de la contribution s'effectue selon le critère démographique. Pour 2015, le montant de la contribution s'élève à **122 592 €**.

Cette contribution de l'AME donnera lieu à un transfert de charges.

Je vous demande de bien vouloir prononcer sur le montant de cette participation. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

19) Subvention au Comité des Œuvres Sociales de l'AME – Exercice 2015

Monsieur SUPPLISSON : « Vu le projet de Budget Primitif 2015, la subvention attribuée au Comité des Œuvres Sociales de l'AME est de 44 000 €.

La dépense en résultant est inscrite au Budget Primitif 2015 à l'article 6474 fonction 92025. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Abstentions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, DELAPORTE avec pouvoir de Monsieur NOTTIN, PEPIN avec pouvoir de Madame HEUGUES, CLEMENT, ÖZTÜRK, BERTHELIER avec pouvoir de Monsieur RAMBAUD).

20) Surtaxe Assainissement 2015 – Budget annexe de l'assainissement

Monsieur SUPPLISSON : « Je vous propose de baisser la surtaxe assainissement 2015 à 0,30 € H.T. /m³ et 4,57 € pour la partie fixe à compter du 1^{er} avril 2015. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

21) Autorisation de programme / crédits de paiement – Projet de réhabilitation du musée Girodet

Monsieur SUPPLISSON : « Le Conseil communautaire a adopté le 3 février 2005 le principe du recours à la procédure financière des autorisations de programme / crédits de paiement.

Le programme global de réhabilitation du musée se déroule sur plusieurs exercices.

	2014	2015	2016	2017
Travaux	497 000	3 994 000	3 345 000	480 000
Total	497 000	3 994 000	3 345 000	480 000

Je vous demande, si vous en êtes d'accord, d'approuver l'échéancier des crédits à inscrire pour la réhabilitation du musée.

Les crédits pour 2015 sont inscrits au Budget primitif 2015.

Pour information, cette opération bénéficie de subventions de l'Etat (0,80 M €), du Conseil régional (0,897 M €) au titre du CPER et du Conseil général du Loiret (1 M €). »

Délibération votée à la **MAJORITE ABSOLUE** (Oppositions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, DELAPORTE avec pouvoir de Monsieur NOTTIN, PEPIN avec pouvoir de Madame HEUGUES, CLEMENT, ÖZTÜRK, BERTHELIER avec pouvoir de Monsieur RAMBAUD).

AFFAIRES GENERALES

22) Modification de la délibération n° 14-89 du 18 avril 2014 concernant l'élection des Conseillers communautaires délégués au Bureau communautaire

Monsieur DOOR : « Par délibération n° 14-89 du 18 avril 2014, le Conseil communautaire a procédé à l'élection des membres du Bureau : vice-présidents et conseillers communautaires délégués.

Je vous rappelle que l'article 16 des statuts relatif au Bureau stipule que « *Le Conseil élit parmi ses membres un Bureau comprenant un Président, un premier Vice-Président, des Vice-Présidents et des conseillers communautaires délégués, selon les règles fixées à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.* »

Suite à la démission de M. Robert LETORT de son mandat de conseiller communautaire et celui-ci siégeant en qualité de conseiller communautaire délégué membre du Bureau, je vous demande de bien vouloir procéder à l'élection d'un nouveau conseiller communautaire délégué membre du Bureau, en remplacement de M. Robert LETORT.

Compte tenu de la représentativité des communes au Bureau, je vous propose la candidature de M. Jérôme RICARDOU.

Je vous propose de procéder à l'élection du nouveau premier conseiller communautaire délégué. »

Le Conseil, à l'**UNANIMITE (52 voix)**, élit M. Jérôme RICARDOU comme conseiller communautaire délégué membre du Bureau.

23) Modification de la composition des commissions permanentes et obligatoires de l'AME

Monsieur DOOR : « Suite à la démission de M. Robert LETORT de son mandat de Conseiller communautaire et l'installation de Mme Catherine MASTYKARZ aux côtés de M. Jérôme RICARDOU au Conseil communautaire, il convient de modifier la composition des commissions permanentes de l'AME.

De plus, par courrier du 19 décembre 2014, Monsieur le Maire de Corquilleroy propose d'être remplacé par Monsieur Jean-Marie DUCHENE à la Commission des Travaux.

Toute élection ou désignation doit s'opérer à bulletin secret, je vous prie donc de bien vouloir procéder à ce vote. »

Le Conseil, à l'**UNANIMITE (52 voix)**, approuve la modification des commissions permanentes et obligatoires de l'AME comme suit :

Commission Intercommunalité :

Vice-Président responsable de la Commission : Bernard DELAVEAU

AMILLY :	Gérard DUPATY, Guy HAGHEBAERT
CEPOY :	Jean-Paul SCHOULEUR
CHALETTE-SUR-LOING :	Laurianne DELAPORTE, Liliane BERTHELIER
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY :	René BEGUIN
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Frank SUPPLISSON, Lise GABRIELLE
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Christian CHARPENTIER
PANNES :	Dominique LAURENT
PAUCOURT :	Bernard DELAVEAU
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR :	Denise SERRANO, François COULON
VIMORY :	Bernadette ABSOLU

Commission des Finances :

Vice-Président responsable de la Commission : Frank SUPPLISSON

AMILLY :	Guy HAGHEBAERT, Lucien FOURNEL
CEPOY :	Jean-Paul SCHOULEUR
CHALETTE-SUR-LOING :	Franck DEMAUMONT, Eric PEPIN
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Catherine MASTYKARZ
CORQUILLEROY :	Michel GAYTE
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Frank SUPPLISSON, Charles TERRIER
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Christian CHARPENTIER
PANNES :	Michel GAILLARD
PAUCOURT :	Bernard DELAVEAU
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR :	Denise SERRANO, Brigitte GADAT-KULIGOWSKI
VIMORY :	Bernadette ABSOLU

Commission des Travaux :

Vice-Président responsable de la Commission : Gérard DUPATY

AMILLY :	Gérard DUPATY, Edmond SZEWCZYK
CEPOY :	Denis CHERON
CHALETTE-SUR-LOING :	Eric PEPIN, Jacques LALOT
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY :	Jean-Marie DUCHENE
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Benoît DIGEON, Philippe MALET
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Christian CHARPENTIER
PANNES :	Dominique LAURENT
PAUCOURT :	Bernard DELAVEAU
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Claude DECOURT
VILLEMANDEUR :	Claude TOURATIER, Denise SERRANO
VIMORY :	Félix FUJS

Commission Urbanisme :

Vice-Président responsable de la Commission : Gérard LELIEVRE

AMILLY :	Catherine FEVRIER, Edmond SZEWCZYK
CEPOY :	Denis CHERON
CHALETTE-SUR-LOING :	Musa ÖZTÜRK, Atif KHALID
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON

CONFLANS-SUR-LOING :	Christel OLIVEIRA
CORQUILLEROY :	Daniel GIL
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Jean-Noël GUILLAUME, Nathalie RIBEIRO GONCALVES
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Francis MARCOTTE
PANNES :	Michel GAILLARD
PAUCOURT :	Guy MOREAU
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Claude DECOURT
VILLEMANDEUR :	François COULON, Claude TOURATIER
VIMORY :	Félix FUJS

Commission Logement :

Vice-Président responsable de la Commission :	Dominique LAURENT
AMILLY :	Françoise BEDU, Emmanuelle SIMON
CEPOY :	Marie-Thérèse LELOUP
CHALETTE-SUR-LOING :	Musa ÖZTÜRK, Atif KHALID
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Christel OLIVEIRA
CORQUILLEROY :	Daniel GIL
LOMBREUIL :	Patrice BERNARD
MONTARGIS :	Jean-Noël GUILLAUME, Bruno NOTTIN
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Francis MARCOTTE
PANNES :	Dominique LAURENT
PAUCOURT :	Gérard LORENTZ
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Claude DECOURT
VILLEMANDEUR :	François COULON, Catherine BRUNET
VIMORY :	Félix FUJS

Commission Développement économique et Touristique – Formation – Emploi – Numérique :

Vice-Président responsable de la Commission :	Guy HAGHEBAERT
AMILLY :	Guy HAGHEBAERT, Grégory GABORET
CEPOY :	Régis GUERIN
CHALETTE-SUR-LOING :	Christophe RAMBAUD, Mamoudou BASSOUM
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY :	Gérard SPILMONT
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Philippe MALET, Charles TERRIER
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Francis MARCOTTE
PANNES :	Hélène DE LAPORTE
PAUCOURT :	Muriel PARASKIOVA
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR :	François COULON, Bernard FOURNIER
VIMORY :	Bernadette ABSOLU

Commission des Affaires Culturelles :

Vice-Président responsable de la Commission :	Bernadette ABSOLU
AMILLY :	Baudouin ABRAHAM, Lucie PEYRIDIEU
CEPOY :	Marie-Thérèse LELOUP
CHALETTE-SUR-LOING :	Liliane BERTHELIER, Sema CINAR
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	France CHAPILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY :	Fabienne LANGRAND
LOMBREUIL :	Sylvie SELZER
MONTARGIS :	Jean-René COQUELIN, Viviane JEHANNET

MORMANT-SUR-VERNISSON : Edith PLANCHERON
PANNES : Arlette PROCHASSON
PAUCOURT : Muriel PARASKIOVA
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Michelle DARDELET
SOLTERRE : Isabelle POUMARAT
VILLEMANDEUR : Brigitte GADAT-KULIGOWSKI, Jean-François DUPORT
VIMORY : Bernadette ABSOLU

Commission des Affaires Sociales :

Vice-Président responsable de la Commission : Franck DEMAUMONT
AMILLY : Françoise BEDU, Stéphanie DELPHINE
CEPOY : Marie-Thérèse LELOUP
CHALETTE-SUR-LOING : Franck DEMAUMONT, Annette MORAND
CHEVILLON-SUR-HUILLARD : France CHAPILLON
CONFLANS-SUR-LOING : Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY : Claudine GEORGES-LECOMTE
LOMBREUIL : Marie-Thérèse SOULAT
MONTARGIS : Dominique PARE, Cécile DENIS
MORMANT-SUR-VERNISSON : Edith PLANCHERON
PANNES : Arlette PROCHASSON
PAUCOURT : Muriel PARASKIOVA
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Christophe MOINEAU
SOLTERRE : Isabelle POUMARAT
VILLEMANDEUR : Bernard FOURNIER, Jean-Claude LEMAIRE
VIMORY : Jacqueline COGNET

Commission Transports :

Vice-Président responsable de la Commission : Jean-Paul SCHOULEUR
AMILLY : Michel PECHER, Catherine FEVRIER
CEPOY : Jean-Paul SCHOULEUR
CHALETTE-SUR-LOING : Marie-Madeleine HEUGUES, Hiba PRUNEAU
CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING : Jean-Claude SEGUIN
CORQUILLEROY : Gérard SPILMONT
LOMBREUIL : Eric GODEY
MONTARGIS : Benoît DIGEON, Bruno NOTTIN
MORMANT-SUR-VERNISSON : Vincent DESRUMAUX
PANNES : Claude THIERRY
PAUCOURT : Bernard DELAVEAU
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Michelle DARDELET
SOLTERRE : Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR : Denise SERRANO, François COULON
VIMORY : Félix FUJS

Commission Environnement, Développement durable et Agenda 21 :

Vice-Président responsable de la Commission : Denise SERRANO
AMILLY : Jean-Charles LAVIER, Grégory GABORET
CEPOY : Régis GUERIN
CHALETTE-SUR-LOING : Chantal CLEMENT, Espérance PATUREAU
CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING : Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY : Daniel GIL
LOMBREUIL : Patrice BERNARD
MONTARGIS : Carole BUTOR, Lise GABRIELLE
MORMANT-SUR-VERNISSON : Vincent DESRUMAUX
PANNES : Hélène DE LAPORTE
PAUCOURT : Guy MOREAU
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Michelle DARDELET

SOLTERRE : Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR : Denise SERRANO, Claude TOURATIER
VIMORY : Jacqueline COGNET

Commission des Sports :

Vice-Président responsable de la Commission : Frank SUPPLISSON
AMILLY : Jean-Charles LAVIER, Patrick LECLOU
CEPOY : Christophe MIREUX
CHALETTE-SUR-LOING : Christophe RAMBAUD, Maher BEN AZZOUZ
CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING : Christel OLIVEIRA
CORQUILLEROY : Michel GAYTE
LOMBREUIL : Eric GODEY
MONTARGIS : Frank SUPPLISSON, Dominique DELANDRE
MORMANT-SUR-VERNISSON : Francis MARCOTTE
PANNES : François RIBOT
PAUCOURT : François SAILLARD
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Gérard LELIEVRE
SOLTERRE : Jean-Claude DECOURT
VILLEMANDEUR : Bernard FOURNIER, Brigitte GADAT-KULIGOWSKI
VIMORY : Félix FUJS

Commission Ruralité :

Vice-Président responsable de la Commission : Christian BOURILLON
AMILLY : Annie GUET, Jean-Claude HEBERT
CEPOY : Jean-Paul SCHOULEUR
CHALETTE-SUR-LOING : Christophe RAMBAUD, Annette MORAND
CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING : Catherine MASTYKARZ
CORQUILLEROY : Fabienne LANGRAND
LOMBREUIL : Patrice BERNARD
MONTARGIS : Dominique PARE, Nathalie RIBEIRO-GONCALVES
MORMANT-SUR-VERNISSON : Christian CHARPENTIER
PANNES : Claude THIERRY
PAUCOURT : Bernard DELAVEAU
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Gérard LELIEVRE
SOLTERRE : Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR : François COULON, Denise SERRANO
VIMORY : Bernadette ABSOLU

Commission de sécurité des établissements recevant du public :

Vice-Président responsable de la Commission : René BEGUIN
AMILLY : Michel PECHER
CEPOY : Thierry BEYER
CHALETTE-SUR-LOING : Musa ÖZTÜRK
CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING : Catherine MASTYKARZ
CORQUILLEROY : René BEGUIN
LOMBREUIL : Eric GODEY
MONTARGIS : Benoît DIGEON
MORMANT-SUR-VERNISSON : Francis MARCOTTE
PANNES : Hélène DE LAPORTE
PAUCOURT : Bernard DELAVEAU
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Christophe MOINEAU
SOLTERRE : Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR : François COULON
VIMORY : Félix FUJS

Commission d'accessibilité des établissements recevant du public et des personnes handicapées :

Vice-Président responsable de la Commission : René BEGUIN

AMILLY :	Michel PECHER
CEPOY :	Thierry BEYER
CHALETTE-SUR-LOING :	Musa ÖZTÜRK
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Catherine MASTYKARZ
CORQUILLEROY :	René BEGUIN
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Benoît DIGEON
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Francis MARCOTTE
PANNES :	Hélène DE LAPORTE
PAUCOURT :	Bernard DELAVEAU
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	Christophe MOINEAU
SOLTERRE :	Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR :	François COULON
VIMORY :	Félix FUJS

24) Modification de la représentation de l'AME auprès des organismes extérieurs

Monsieur DOOR : « Dans la continuité de la délibération précédente, il convient également de modifier la représentation de l'AME auprès du SMIRTOM, du Syndicat Mixte Arboria et du Syndicat Mixte de gestion du SCoT du Montargois en Gâtinais.

Conformément à l'article L 5711-1 du Code général des collectivités territoriales et pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité d'un syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Je vous rappelle que toute élection ou désignation doit s'opérer à bulletin secret, je vous prie donc de bien vouloir procéder à ce vote. »

Le Conseil, à l'**UNANIMITE (52 voix)**, approuve la modification de la représentation de l'AME auprès des organismes extérieurs, comme suit :

Conseil syndical du SMIRTOM :

Titulaires : Jean-Charles LAVIER, René BEGUIN, Claude TOURATIER, Jean-Claude SEGUIN, Gérard LELIEVRE, Thierry BEYER, Arlette PROCHASSON, Eric GODEY, Michel GIRARDY, Carole BUTOR, Jacques MENARD, Eric PEPIN, Christophe RAMBAUD

Suppléants : Jean-Claude CAROUX, Denise SERRANO, Jean-Paul SCHOULEUR, Dominique JUSSERAND, Bernard DUCERF, Bernard FOURNIER, Frank SUPPLISSON, Nathalie RIBEIRO-GONCALVES, Guy HAGHEBAERT, Chantal CLEMENT, Marie-Madeleine HEUGUES, Henri WASSEN, Gisèle DERIEUX

Comité syndical ARBORIA :

Titulaires : Christian CHARPENTIER, François COULON, Dominique LAURENT, Gérard LELIEVRE, Jean-Claude DECOURT, Christian BOURILLON, Jean-Pierre DOOR, Frank SUPPLISSON, Eric GODEY, Guy HAGHEBAERT, Franck DEMAUMONT

Suppléants : Vincent DESRUMAUX, Michel GAILLARD, Catherine MASTYKARZ, Patrice BERNARD, Jean-Paul SCHOULEUR, Jean-Paul BILLAULT, Henri WASSEN, Philippe MALET, Eric PEPIN, Michelle DARDELET, René BEGUIN

Comité syndical du SCoT du Montargois en Gâtinais :

Daniel GIL, Bernadette ABSOLU, Jean-Noël GUILLAUME, François COULON, Denise SERRANO, Catherine MASTYKARZ, Gérard LELIEVRE, Jean-Paul SCHOULEUR, Christian CHARPENTIER, Dominique LAURENT, Michel GAILLARD, Jean-Paul BILLAULT, Christian BOURILLON, Gérard LORENTZ, Jean-Pierre DOOR, Frank SUPPLISSON, Philippe MALET, Carole BUTOR, Charles

TERRIER, Lise GABRIELLE, Gérard DUPATY, Jean-Charles LAVIER, Guy HAGHEBAERT, Edmond SZEWCZYK, Grégory GABORET, Eric GODEY, Franck DEMAUMONT, Musa ÖZTÜRK, Laurianne DELAPORTE, Christophe RAMBAUD, Liliane BERTHELIER, Chantal CLEMENT.

25) Nouvelle élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur DOOR : « Par délibération n° 14-92 du 18 avril 2014, vous avez fixé les modalités de dépôt des listes pour constituer la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics.

Par délibération n° 14-101 du 15 mai 2014, vous avez procédé à l'élection des membres de cette Commission d'Appel d'Offres.

Un siège de suppléant est aujourd'hui à pourvoir. Je vous propose donc de procéder à une nouvelle élection de la Commission d'Appel d'Offres.

Je vous rappelle que le vote à bulletin secret pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres est imposé par les textes règlementaires. »

Le Conseil, à l'**UNANIMITE (52 voix)** :

- Décide de procéder à l'élection, au scrutin secret, des membres de la Commission d'Appel d'Offres suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

La Commission est composée comme suit :

- Membres à voix délibérative :
Président de la commission : Monsieur le Président ou son représentant Gérard DUPATY
Titulaires : Benoît DIGEON, Franck DEMAUMONT, Dominique LAURENT, Bernard DELAVEAU, Bernadette ABSOLU.
Suppléants : Guy HAGHEBAERT, Jérôme RICARDOU, Gérard LELIEVRE, Jean-Paul BILLAULT, Denise SERRANO.
- Membres à voix consultative : Monsieur le comptable de l'Agglomération Montargoise Et Rives du Loing et le représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

26) Prise de compétences statutaire : Centre médico-scolaire et Centre médico-sportif

Monsieur DELAVEAU : « Les communes de 5 000 habitants et plus ont l'obligation d'organiser un centre médico-scolaire (CMS) dont les missions de service sont de promouvoir la santé en faveur des élèves des écoles maternelles et primaires, des collèges et des lycées.

Jusqu'ici, les communes de Montargis, Amilly, Chalette-sur-Loing et Villemandeur prenaient en charge les frais de fonctionnement du centre médico-scolaire (mise à disposition de locaux par la ville de Montargis et partage des autres charges de fonctionnement et d'investissement en fonction des populations des communes précitées).

Le périmètre d'intervention du CMS est le suivant : établissements scolaires des 15 communes de l'AME, des communes de Ferrières-en-Gâtinais, Griselles, Dordives, Nargis, Préfontaines, Courtempierre, Fontenay-sur-Loing, Courtenay, Chantecoq, Saint-Hilaire-les-Andrésis, La Selle-sur-le-Bied, Ervauville, Bazoches-sur-le-Betz, Rozoy-le-Vieil, Montcorbon, Château-Renard, Douchy, Triguères, Melleroy, Saint-Germain-des-Près, Gy-les-Nonains, Chuelles, La Selle-en-Hermoy, Saint-Firmin-des-Bois, Lorris, Noue, Varennes-Changy, Vieilles-Maisons-sur-Joudry, Chailly-en-Gâtinais, Oussoy-en-Gâtinais, Thimory, Montereau, La Cour-Marigny, Beaune-la-Rolande, Corbeilles-en-Gâtinais, Chambon-la-Forêt, Batilly, Nibelle, Nancray-sur-Rimarde,

Boiscommun, Lorcy, Sceaux-du-Gâtinais, Bellegarde, Quiers-sur-Bezonde, Ladon, Gondreville, Mignères, Mignerette, Treilles-en-Gâtinais, Chapelon.

S'agissant du Centre médico-sportif, je vous rappelle que la commune de Montargis l'organise. A titre indicatif, cette structure a procédé à 569 visites en 2014 réparties selon le périmètre d'intervention suivant :

Amyilly : 90

Cepoy : 8

Chalette-sur-Loing : 75

Chevillon S/Huillard : 11

Corquilleroy : 8

Lombreuil : 3

Montargis : 202

Pannes : 12

Paucourt : 1

St Maurice S/Fessard : 5

Villemandeur : 54

Vimory : 18

Les autres communes hors agglomération concernées sont les suivantes : Fontenay-sur-Loing, Courtenay, Montcresson, Ferrières-en-Gâtinais, Montbouy, Rosny-les-sept-Ecluses, Nargis, Château-Landon, Mignères, Bellegarde, Lorcy, Nemours, Dordives, Saint-Germain-des-Près, Montereau, Ervauville, La Selle-en-Hermoy, Bellegarde, Auvilliers-en-Gâtinais, La Chapelle-sur-Aveyron, Pressigny-les-Pins, Triguères, Sury-au-Bois, la Selle-sur-le-Bied, Orléans, Saint-Loup-en-Gonois, Varennes-Chaingy, Griselles, Aufferville : 82 visites.

Deux médecins assurent les consultations du Centre médico-sportif. Tous les sportifs sont licenciés dans des clubs montargois ou de l'agglomération montargoise. Jusqu'ici, seule la commune de Montargis prenait en charge les frais de fonctionnement du Centre médico-sportif.

Les locaux mutualisés seront mis à disposition des deux structures.

Je vous propose aujourd'hui de transférer l'organisation du Centre médico-scolaire et du Centre médico-sportif à l'Agglomération Montargoise Et rives du loing. Pour ce faire, il convient de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération pour y ajouter au titre des compétences supplémentaires, un article « 5.18 – Centre médico-scolaire » et un article « 5.19 – Centre médico-sportif ».

Ces nouvelles prises de compétences entreront en vigueur, après les délibérations des communes membres dans un délai de trois mois et la notification de l'arrêté préfectoral correspondant.

Je vous demande de vous prononcer sur ces prises de nouvelles compétences statutaires : « 5.18 – Centre médico-scolaire » et « 5.19 – Centre médico-sportif ». »

Monsieur FOURNIER souligne qu'il est l'un des deux médecins du Centre médico-sportif. Malheureusement, il a été beaucoup absent en 2014. Plus de 1 000 consultations sont pratiquées chaque année.

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Monsieur FOURNIER ne prend pas part au vote).

27) Demandes de subventions à l'Etat et au Conseil général du Loiret pour l'étude de diagnostic, faisabilité et programmation sur le site de l'ancienne caserne Gudin

Monsieur DOOR : « Au cœur de l'agglomération montargoise, l'ex caserne Gudin, propriété du Ministère de la Défense, se développe sur 5,6 ha. Elle se situe à mi-chemin entre le centre ancien de Montargis et la zone d'activités économique et commerciale d'Amilly-Villemandeur.

Depuis la fermeture de l'école de gendarmerie en 2008, ce site reste sans affectation et subit des dépréciations notables.

L'AME souhaite lancer une étude de diagnostic, de faisabilité et de programmation sur le site de l'ancienne caserne Gudin.

L'objectif de cette étude est de définir un projet de reconversion du site fondé sur :

- une diversité fonctionnelle,
- une mise en cohérence avec les contraintes qui seront identifiées,
- et l'inscription du projet dans son environnement.

L'AME ambitionne que ce site devienne une vitrine de ses engagements dans le développement durable et la transition énergétique.

Dans ce cadre, l'AME souhaite solliciter une subvention auprès de l'Etat, propriétaire du site, et du Conseil général du Loiret pour le financement de cette étude dont le montant s'élève à 150 000 € HT.

Je vous propose de solliciter :

- L'Etat à hauteur de 50 %,
- Le Conseil général du Loiret à hauteur de 25 %. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

28) Contrat Régional de Solidarité Territoriale AME/Région Centre-Val de Loire : Validation du Programme d'actions pour présentation à la Région

Monsieur DOOR : « En février 2012, le contrat régional d'agglomération s'est conclu avec un taux de réalisation de 95%.

Aussi, nous nous engageons dans l'élaboration d'un contrat régional de solidarité territoriale pour une durée de cinq ans, pour la période 2015 à 2020.

Le montant de la subvention régionale est prévu à 8 790 000 €.

Le programme d'actions relatif à ce contrat se base sur le cadre de référence établi par la Région.

Il prend ainsi en compte les enjeux identifiés d'une part, dans l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial approuvés en juin 2013 par le Conseil communautaire et d'autre part, dans le document intitulé « Ambitions 2020 Bassin de vie du Gâtinais » approuvé par la Commission Permanente régionale en juillet 2013.

En outre, des actions sont d'office inscrites dans le projet de contrat, telles que celles relatives au Très Haut Débit, à la réalisation d'une Maison de Santé et ses animations, à la partie restante de l'ANRU. Il faut également intégrer le volet « investissement » du contrat de ville, qui devra être achevé au premier semestre 2015.

Le projet de programme d'actions s'équilibre sur les quatre axes suivants avec l'obligation d'affecter un montant de 1 758 000 € dont 5% au minimum pour la biodiversité pour les axes D et E :




- Axe A : Développer l'économie et l'emploi
- Axe B : Favoriser le mieux-être social
- Axe C : Renforcer le maillage urbain et rural

- **Axe D** : Action transversale Stratégie régionale pour la biodiversité
- **Axe E** : Action transversale Plan Climat Energie

Je vous propose de valider le projet de programme d'actions dont le récapitulatif est annexé, afin de le présenter auprès de la Région Centre-Val de Loire :

- **Axe A** : Développer l'économie et l'emploi. Cet axe regroupe les actions liées à l'attractivité numérique du territoire, l'accueil des entreprises, notamment la requalification des friches industrielles, l'économie agricole avec le développement des circuits alimentaires et de l'agriculture biologique ainsi que l'économie touristique ;
- **Axe B** : Favoriser le mieux être social : Services à la population tels que la réalisation de la Maison de santé et les animations qui seront identifiées dans le Contrat Local de Santé, l'accueil des tous petits et l'accueil périscolaire et soutien au commerce de proximité, développement de l'accès à la culture comme par exemple l'école de musique, la bibliothèque et l'école d'art Les Tanneries ;
- **Axe C** : Renforcer le maillage urbain et rural : Cet axe concerne les aménagements d'espaces publics, la rénovation thermique des parcs public ancien et privé, la rénovation urbaine avec le reste du projet ANRU et la mobilité durable telle que des réflexions et aménagements sur les pôles de la gare et à proximité des lycées Durzy et Château-Blanc ;
- **Axe D** : Action transversale Stratégie régionale pour la biodiversité : Actions identifiées dans la Trame Verte et Bleue, celles qui concernent des actions de sensibilisation, d'étude et d'aménagement de zones humides et de plan de suivi de la biodiversité, la gestion alternative des espaces publics et le soutien aux projets d'acquisition de matériels agricoles favorables à la biodiversité ;
- **Axe E** : Action transversale Plan Climat Energie Territorial : Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs, dispositif régional permettant aux communes de moins de 1 000 habitants de réaliser des études thermiques, bonification climat-énergie en faveur de projets utilisant du système de chauffage au bois ou de la géothermie, des matériaux bio sourcés, projet de rénovation de l'éclairage public, soutien à la filière bois énergie et efficacité énergétique pour les exploitants agricoles.

Ce projet d'actions sera ensuite négocié auprès du Vice-président et de nouveau présenté au Conseil communautaire pour approbation du CRST. »

Tableau financier récapitulatif (Agglomération)						
Interventions thématiques	Maître d'ouvrage	Modalités (n° de fiche)	Montant opération	%	Montant subvention	Dont montant participant au 20% Plan Climat et
						 
A : Développer l'emploi et l'économie						
A 1 Attractivité numérique du territoire						
Accompagnement déploiement THD	AME	1			1 000 000	
A 2 Accueil des entreprises						
Requalification des friches industrielles dont St Gobain	AME	2	300 000	50	150 000	
A 3 Economie agricole						
Filière circuits courts	AME	5	200 000	35	70 000	
Développement de l'agriculture biologique	AME				30 000	
A 4 Economie touristique						
Aménagement Port Plaisance	Montargis		250 000	25	62 500	
Aménagement base de loisirs	Châlette		600 000	25	150 000	
Aménagement Etangs de Cepoy	AME		200 000	25	50 000	
Piste aérodrome	AME		300 000	25	75 000	
TOTAL A					1 587 500	
B : Favoriser le mieux-être social						
B1 Services à la population						
Réalisation MPS et animations	AME	15	800 000	20	160 000	
Construction maison petite enfance	Amilly	18	1 000 000	25	250 000	
Accueil périscolaire	St maurice/Fessard	20	500 000	30	150 000	
Accueil périscolaire et locaux jeunes	Pannes	20	500 000	30	150 000	
Soutien au commerce de proximité	St maurice/fessard	21			26 800	
B 2 Développement de l'accès à la culture						
Ecole de musique	Pannes	18	238 800	30	72 000	
Bibliothèque	Cepoy	17	120 000	30	36000	
Ecole d'art Les Tanneries	Amilly	18	1 000 000	30	300 000	
B 3 Equipements sportifs et de loisirs						
Equipements sportifs stand de tir	AME	22	400 000	20	80000	
AMO PISCINE	Châlette/Ioing	22	100 000	20	20000	
Vélo utilitaire	AME	10	300 000	25	75 000	
TOTAL Axe B					1 319 800	

C : Renforcer le maillage urbain et rural							
C 1 Aménagements d'espaces publics							
Aménagement de la place de l'Ecluse	Cepoy	23	200 000	40	80000		
Place centralité	Villemandeur	23	200 000	40	80000		
Aménagement de la halle ouverte	Villemandeur	23	200 000	40	80000		
Aménagement bd Belles Manières et Place de la république	Montargis	23	200 000	40	80000		
Aménagement centre bourg	St maurice/Fessard	23	200 000	40	80000		
Aménagement place	Chevillon/Huillard	23	200 000	40	80000		
C 2 Habitat/logement							
					0		
Rénovation thermique du parc public social	Baillieurs sociaux	27			379 000		1 500 €/logt*186 +5000 € *20 PLAI
rénovation thermique du parc privé (OPAH)	AME	28			18 000		12 PB*1500 €
C 3 Rénovation urbaine							
Maillage urbain/logt social Pru du Plateau(quartier Painlevé)	Châlette/Loing	26	250 000	40	79 700		
Requalification secteur du bourg	Châlette/loing	26	100 000	30	30000		
Maillage urbain/logt social Pru du Plateau	AME	26			2 910 156		
Caserne Gudin	AME	26	150 000	50	75000		
C 4 Mobilité durable							
Etude et actions mobilité pôles d'échanges gare et lycées Durzy et Château-Blanc et Plan Déplacements Administration	AME		400 000	25	100000		
TOTAL Axe C					4071856		
D Action transversale : Stratégie régionale pour la biodiversité							
Aménagements et animations liés à la biodiversité (Trame verte et bleue, zones humides...)	AME				280 000		
Gestion alternative espaces publics	Communes	32			130 000		
Matériels agricoles favorables à la biodiversité	AME				30 000		
TOTAL D					440 000		
E Action transversale :Plan Climat Energie régional							
Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs	AME et communes	35		50	1 080 000		
Energétis (participation marché région)	Communes	35-1			10 000		
Bonification climat-énergie	AME et communes	35-2			100 000		
Eclairage public	Communes	35-3			100 000		
Filière bois énergie	AME	36			20 000		
Efficacité énergétique (exploitants agricoles)	AME				10 000		
TOTAL E					1320000		
Total du Programme d'actions					8739156		
Dont crédits en fonctionnement							
Enveloppe fongible					50 844		
TOTAL GLOBAL					8 790 000		
Part SRDD et PCet dont 5% biodiversité					1 760 000		

Madame GABRIELLE observe qu'il s'agit d'un contrat majeur qui engage l'AME pour plusieurs années. Il est dommage que celui-ci soit présenté en même temps que le vote du budget. Il mériterait une présentation plus extensive. La définition des axes de l'Agenda 21 ou du livre blanc « Ambitions 2020 » avaient fait l'objet de forums participatifs organisés avec le Conseil régional en 2012. Il s'en est suivi une longue phase de confidentialité au sujet de ce contrat jusqu'à aujourd'hui, à part peut-être des exécutifs des communes qui ont eu connaissance des fiches-actions proposées. Selon quelles modalités ont été discutés les choix des projets retenus ? Les commissions de l'AME ont-elles été informées du contenu des fiches-actions ? Le conseil de développement devait être sollicité, a-t-il rendu un avis sur ce projet ?

Monsieur DOOR confirme que le conseil de développement a été saisi. Ce contrat a fait l'objet de débats avec les services de la Région. Celle-ci nous impose des actions. L'AME n'a pas la liberté de choix. Chaque commune a pu fournir des fiches-actions aux services de l'AME. Le précédent contrat a vu ses objectifs réalisés à 95 %.

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Abstention : Madame GABRIELLE).

29) Attribution d'une subvention à l'association pour le don de sang bénévole au titre de l'exercice 2015

Monsieur DOOR : « L'association pour le don de sang bénévole, créée le 25/05/1953, sollicite une subvention auprès de l'AME de 1 000 € en lieu et place des communes membres.

Cette association a pour but de réunir tous les donneurs de sang de l'agglomération montargoise en vue de :

- Faire respecter le Code d'Honneur du Donneur de Sang,
- Soutenir les intérêts des adhérents auprès des pouvoirs publics,
- Fournir une aide technique et morale aux membres,
- Créer un centre de relations amicales,
- Examiner tous les litiges qui pourraient survenir,
- Chercher à augmenter le nombre des donneurs de sang en liaison avec l'Etablissement de Transfusion Sanguine de son ressort.

Aussi, au regard de ces objectifs, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de **1 000 €** à l'association pour le don de sang bénévole. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

30) Attribution d'une subvention à l'association Les Amis des Quatre Saisons – Exercice 2015 et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « L'association Les Amis des Quatre Saisons sollicite une subvention auprès de l'AME de 30 000 € au titre de l'exercice 2015. Les dépenses prévisionnelles de l'association sont estimées à 150 400 € pour 2015.

La structure a été créée en décembre 2007 et propose des activités quotidiennes et variées pour aider les personnes à mieux vivre leur retraite. Cette association a pour objet de mieux se connaître, de resserrer les liens d'amitié entre les personnes, d'organiser des loisirs, sorties, causeries, conférences et toutes activités sportives ou culturelles.

Les Amis des Quatre Saisons regroupent à ce jour 488 adhérents (retraités et pré-retraités) répartis comme suit :

- 223 montargois,
- 265 résidents dans l'agglomération montargoise et ses alentours.

Pour 2015, l'association souhaite développer ses activités de loisirs et créer de nouvelles animations avec toujours pour objectif la continuité du lien social.

Je vous demande de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de **30 000 €** à l'association Les Amis des Quatre Saisons au titre du budget primitif 2015 et d'autoriser la signature de la convention afférente. »

Monsieur DOOR souligne l'autonomie de fonctionnement de cette association qui n'est pas municipale.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

AFFAIRES SOCIALES

Monsieur DEMAUMONT remarque que la Commission des affaires sociales a étudié les demandes de subvention présentées ci-dessous. Toutefois, l'avis des membres de la commission n'est pas mentionné. Il avait émis le souhait en tant que Vice-Président de cette commission de maintenir les subventions à leur niveau. Ces associations relèvent toutes du domaine social. Elles agissent au service des plus humbles et ne devraient pas être concernées par les économies financières pratiquées par l'AME. Il qualifie ces économies de mesquines. Au total, sur les 7 associations, 5 400 € sont ôtés : il est retiré 50 € à l'une, 150 € à l'autre, 2 000 € pour les plus importantes. En comparaison, les élus de l'AME voteront une subvention de 30 000 € pour la patinoire ! Il estime qu'au regard de l'activité de ces associations, l'AME doit maintenir les subventions. Si telle n'est pas la décision de la majorité, les élus de Châlette-sur-Loing voteront contre toutes ces délibérations.

Monsieur DOOR estime que, sur le fond, Monsieur DEMAUMONT a presque raison. Mais il a été demandé à chacun de faire un effort sur les subventions en essayant de les modérer par rapport aux années passées, compte tenu du pacte de responsabilité initié par le Gouvernement. Monsieur DEMAUMONT étant Conseiller général, sait que le Département a procédé à des diminutions beaucoup plus importantes, voire supprimées. Monsieur DOOR n'a pas souhaité supprimer les subventions mais a demandé de respecter une réduction entre 3 à 5 %. Chacun est soumis aux efforts. Il suggère de maintenir les subventions comme elles sont proposées. L'année prochaine, elles pourront être revues si la croissance économique le permet.

31) Attribution d'une subvention à l'ORPADAM-CLIC – Exercice 2015 et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente

Monsieur DEMAUMONT : « L'ORPADAM-CLIC sollicite une subvention auprès de l'AME de 50 000 € au titre de l'exercice 2015 (rappel BP 2014 et 2013 : 50 000 €). Les dépenses prévisionnelles de l'ORPADAM sont estimées à 82 800 € pour 2015 (contre 83 600 € pour 2014).

L'accueil, l'écoute, le conseil, l'orientation et l'information de la personne âgée constituent l'ensemble des priorités de l'association.

Sur le volet des services, l'ORPADAM propose des soins en pédicurie, une aide aux démarches pour le quotidien de la personne âgée.

Sur le volet prévention des séniors, l'ORPADAM organise des ateliers et des conférences (stimulation de la mémoire, troubles de l'audition, colon tour au CHAM, bouger pour mieux vivre).

Sur le volet de l'intergénération, l'ORPADAM met en place des actions en lien avec différents partenaires, telles que :

- Lire et faire lire dans les écoles de l'agglomération montargoise,
- Les lectures à thèmes en centres de loisirs ou en structures petite enfance ou lors de la de la fête du quartier de la Chaussée ou de la fête « un jour sur le Plateau »,
- Les formations,
- L'accompagnement dans la scolarité au Village d'enfants d'Amilly,
- L'ESAT « les Rateliers » pour des heures de soutien et maintenir les acquis scolaires et professionnels, tout en développant l'autonomie sociale,

Des actions pour promouvoir le culturel dans l'agglomération montargoise, avec la participation des seniors aux spectacles de l'AME.

Les perspectives 2015 de l'ORPADAM sont les suivantes :

- ⇒ Poursuivre les actions pour la prévention des séniors.
- ⇒ Intensifier le partenariat afin de mutualiser les moyens pour être plus performant dans la communication des actions.
- ⇒ Renforcer ce lieu d'écoute pour les séniors et leurs familles sur les thématiques qu'ils jugent prioritaires pour leur vieillissement.
- ⇒ Continuer la réflexion « habitat et bien vieillir ».
- ⇒ Encourager et être partie intégrante dans les initiatives prises pour lutter contre l'isolement des seniors.

Je vous demande de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de **48 000 €** à l'ORPADAM au titre du budget primitif 2015 et d'autoriser la signature de la convention afférente. »

Délibération votée à la **MAJORITE ABSOLUE** (Oppositions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, DELAPORTE avec pouvoir de Monsieur NOTTIN, PEPIN avec pouvoir de Madame HEUGUES, CLEMENT, ÖZTÜRK, BERTHELIER avec pouvoir de Monsieur RAMBAUD).

32) Attribution d'une subvention à l'association CHRYSALIDE – Exercice 2015 et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente

Monsieur DEMAUMONT : « L'association Chrysalide, support légal du groupe d'entraide mutuelle (GEM) de l'agglomération montargoise, a été créée en application de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le GEM s'adresse aux personnes en souffrance psychique. Son objectif est de lutter contre l'isolement, développer l'autonomie, faciliter l'insertion sociale, créer de nouveaux liens. Le GEM est tout d'abord un lieu de rencontres et d'échanges pour ces personnes.

Les adhérents sont des acteurs de projets et sont accompagnés dans la prise et le montage d'initiatives. C'est pourquoi, l'association d'usagers GEM BOUGE a été créée en août 2010.

Le GEM comptait au 31/12/2014 53 usagers (37 adhérents et 16 personnes présentes ponctuellement).

Chrysalide renouvelle sa demande de subvention au titre de l'exercice 2015 pour un montant de 12 500 € (rappel BP 2014 : 12 500 €).

Ses perspectives pour 2015 sont les suivantes :

- Développer les capacités des adhérents à prendre de l'autonomie quant à la gestion du GEM, pour répondre plus précisément au cahier des charges,
- Développer le partenariat en direction des travailleurs sociaux pour mieux faire connaître l'association,
- Mettre en place des actions ouvertes sur la cité pour faire connaître l'association (notamment la journée d'information sur la santé mentale),
- Rechercher de nouveaux financements auprès des communes situées hors agglomération et pour lesquelles des usagers sont accueillis ou auprès de partenaires pour donner une autre dimension aux ateliers proposés.

Au regard de ces objectifs, je vous demande de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de **12 000 €** à l'association Chrysalide au titre du budget primitif 2015 et d'autoriser la signature de la convention afférente. »

Délibération votée à la **MAJORITE ABSOLUE** (Oppositions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, DELAPORTE avec pouvoir de Monsieur NOTTIN, PEPIN avec pouvoir de Madame HEUGUES, CLEMENT, ÖZTÜRK, BERTHELIER avec pouvoir de Monsieur RAMBAUD).

33) Attribution d'une subvention à l'association Vaincre la Mucoviscidose – Exercice 2015 et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente

Monsieur DEMAUMONT : « Dans le cadre de l'organisation de la 26^{ème} Virade de l'Espoir en 2015, l'association Vaincre la Mucoviscidose sollicite une subvention auprès de l'AME de 2 900 € (rappel BP 2014 : 2 850 €) et s'engage en contrepartie à informer et sensibiliser le grand public aux actions de l'association, notamment par l'intermédiaire de cette 26^{ème} Virade de l'Espoir et de toutes autres manifestations dans l'agglomération montargoise.

Je vous demande de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de **2 700 €** à l'association Vaincre la Mucoviscidose au titre du budget primitif 2015 et d'autoriser la signature de la convention afférente avec l'association Vaincre la Mucoviscidose. »

Monsieur DOOR rappelle que les services des sports ou services techniques des communes aident beaucoup cette association à organiser les Virades de l'espoir.

Délibération votée à la **MAJORITE ABSOLUE** (Oppositions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, DELAPORTE avec pouvoir de Monsieur NOTTIN, PEPIN avec pouvoir de Madame HEUGUES, CLEMENT, ÖZTÜRK, BERTHELIER avec pouvoir de Monsieur RAMBAUD).

34) Attribution d'une subvention à l'Association Montargoise d'Animation (AMA) – Exercice 2015 et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente

Monsieur DEMAUMONT : « Par délibération n° 11-78 du 28 avril 2011, le Conseil communautaire de l'AME a reconnu d'intérêt communautaire les activités de l'AMA.

L'Association Montargoise d'Animation, en tant que centre social, œuvre pour le « bien vivre ensemble » qu'elle essaie d'initier et de développer avec l'aide des familles résidant sur les

quartiers. L'AMA a obtenu cette année de la CAF du Loiret le renouvellement de son agrément Centre social pour 4 ans.

La structure sollicite une subvention auprès de l'AME d'un montant de 45 000 € (rappel BP 2014 : 45 000 €) et ses dépenses prévisionnelles 2015 sont estimées à 274 929 € (hors mise à disposition des locaux et bénévolat valorisés respectivement à hauteur de 60 000 € et de 28 000 €).

Le siège social de l'AMA est maintenant installé au sein de l'Espace Multiservices de l'AME (EMA).

Les projets 2015 de l'association sont les suivants :

- Définir les nouvelles orientations liées à la présence de l'AMA sur le quartier du Plateau,
- Coordonner l'accueil du centre social avec le PIMMS,
- Poursuivre les services apportés par la halte-garderie,
- Poursuivre les ateliers facilitant l'expression et l'échange des parents autour des questions éducatives,
- Poursuivre les animations de l'AMA en salle d'attente PMI installée à l'EMA,
- Poursuivre les animations de proximité (dans la rue, dans les écoles),
- Mettre en place une bourse aux vêtements et une bourse aux jouets dans l'EMA,
- Poursuivre les ateliers sociaux linguistiques,
- Poursuivre les ateliers de loisirs créatifs et mettre en place des actions complémentaires comme le Salon des Arts créatifs, les puces des couturières et des sorties Salons,
- Participer à l'organisation de la fête du Plateau,
- Mettre en place des projets de vacances en famille,
- Continuer l'accompagnement parental et la rencontre des familles,
- Mettre en place l'information et la prévention,
- Développer des partenariats.

Au regard de ces perspectives, je vous demande de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de **43 000 €** à l'AMA au titre du budget primitif 2015 et d'autoriser la signature de la convention afférente avec l'association AMA. »

Monsieur DOOR souligne que l'AMA bénéficie, gracieusement, de locaux modernes.

Délibération votée à la **MAJORITE ABSOLUE** (Oppositions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, DELAPORTE avec pouvoir de Monsieur NOTTIN, PEPIN avec pouvoir de Madame HEUGUES, CLEMENT, ÖZTÜRK, BERTHELIER avec pouvoir de Monsieur RAMBAUD).

35) Attribution d'une subvention à l'association Château de sable au titre de l'exercice 2015

Monsieur DEMAUMONT : « L'association château de sable, créée en septembre 1990, gère un lieu d'accueil enfants-parents, de rencontres, d'échanges et de jeu pour les tous petits de 0 à 3 ans.

Ce lieu d'accueil des enfants et de leurs parents est un lieu neutre et convivial proposant un cadre sécurisant et contenant.

Les objectifs de ce lieu d'accueil sont de rompre l'isolement, valoriser la fonction parentale, favoriser l'expression des compétences parentales et des savoir-être, permettre la socialisation, participer à la prévention primaire des troubles de la relation et de la personne, mutualiser et partager expériences, vécus et ressentis autour de la grossesse, de la maternité et de la parentalité, favoriser l'expression des vécus et des émotions, aider et accompagner les processus de séparation.

L'accueil est assuré par deux accueillants, professionnels de la petite enfance et des relations. Des permanences sont assurées les lundis matins et les mardis et jeudis après-midi.

L'association château de sable est domiciliée sur le quartier du Plateau et accueille des enfants et leurs parents de l'agglomération montargoise.

L'association Château de Sable sollicite au titre de l'exercice 2015 auprès de l'AME une subvention de 5 000 € (rappel BP 2014 : 2 500 €).

Aussi, au regard de ces objectifs, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de **2 300 €** à l'association Château de sable. »

Délibération votée à la **MAJORITE ABSOLUE** (Oppositions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, DELAPORTE avec pouvoir de Monsieur NOTTIN, PEPIN avec pouvoir de Madame HEUGUES, CLEMENT, ÖZTÜRK, BERTHELIER avec pouvoir de Monsieur RAMBAUD).

36) Attribution d'une subvention à l'association Mille sourires au titre de l'exercice 2015

Monsieur DEMAUMONT : « L'association Mille sourires, créée le 14 avril 2007, vient en aide à des mères de famille isolées ou en difficulté.

Son objectif est de réinstaller les mères dans leur rôle de parent responsable et autonome en les soutenant :

- Par une aide matérielle,
- Par l'écoute,
- Par du contact social,
- Par des dispositifs d'aide scolaire,
- Par des conseils et un accompagnement dans leurs démarches en vue d'un retour à l'autonomie (travail).

Dans ce cadre, l'association Mille sourires sollicite une subvention auprès de l'AME au titre de l'exercice 2015 d'un montant de 12 570 € (rappel BP 2014 : 4 000 €).

Aussi, au regard de ces objectifs, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de **3 500 €** à l'association Mille sourires. »

Délibération votée à la **MAJORITE ABSOLUE** (Oppositions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, DELAPORTE avec pouvoir de Monsieur NOTTIN, PEPIN avec pouvoir de Madame HEUGUES, CLEMENT, ÖZTÜRK, BERTHELIER avec pouvoir de Monsieur RAMBAUD).

37) Attribution d'une subvention de l'association Artistes de nos vies au titre de l'exercice 2015

Monsieur DEMAUMONT : « L'association Artistes de nos vies a été déclarée le 16 janvier 2013 et a pour vocation d'œuvrer en faveur des personnes en difficulté psychologique et relationnelle, et contre l'exclusion.

Les locaux de l'association sont situés au 26, rue de la Quintaine à Montargis. L'accueil en journée a ouvert ses portes le 17 mars 2013. Le nombre de membres à fin décembre 2014 est de 50, dont 22 participants. La cotisation annuelle est de 25 €.

Dans le cadre de ces activités, l'association Artistes de nos vies organise des ateliers artistiques, culturels et sportifs, ainsi que des sorties.

L'association Artistes de nos vies renouvelle pour 2015 sa demande de subvention auprès de l'AME à hauteur de 750 € (rappel BP 2014 : 750 €). Son budget prévisionnel 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes à 7 250 €.

Au regard de ces objectifs, je vous demande de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de **700 €** à l'association Artistes de nos Vies au titre du budget primitif 2015. »

Délibération votée à la **MAJORITE ABSOLUE** (Oppositions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, DELAPORTE avec pouvoir de Monsieur NOTTIN, PEPIN avec pouvoir de Madame HEUGUES, CLEMENT, ÖZTÜRK, BERTHELIER avec pouvoir de Monsieur RAMBAUD).

CULTURE

38) Attribution de subventions dans le cadre de la politique culturelle communautaire et autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions afférentes

Madame ABSOLU : « La Commission des Affaires Culturelles a reçu les porteurs de projet qui participeront au rayonnement culturel de l'agglomération et attireront le plus large public possible en 2015. La Commission des Affaires Culturelles a retenu plusieurs projets susceptibles de contribuer à la diffusion et à la pratique culturelle dans l'agglomération. Aussi, je vous propose d'attribuer les subventions de la façon suivante :

ASSOCIATIONS	2015		
	demande association	proposition commission	décision Président
APSAM	10000 €	8730 €	8000 €
ARABESQUE	5000 €		2900 €
CENTRE HENRIET ROUARD	20500 €	19500 €	18000 €
MASQUE D'OR	18500 €	16000 €	16000 €
SALON DU LIVRE	40000 €	25000 €	25000 €
AGORA VESINES croqueurs de pavés	4000 €	3500 €	3000 €
AMIS DU MUSEE GIRODET	1000 €	1000 €	1000 €
LES TERRITOIRES DE L'ART	1500 €		1500 €
APAF (Association de Promotion et d'Animation Forestière)			
Assoc, P arcs et Jardins Festival des pinceaux	300 €		300 €
APICULTURE DU GATINAIS	500 €		500 €*

Association AG-ART	3500 €		3000 €
Montargis coince la bulle (salon de la BD)	12000 €		10000 €
<hr/>			
Orchestre à l'école	9000 €		8000 €
Prévision projets nouveaux	5000 €		5000 €
<hr/>			
TOTAL SUBVENTIONS	130300 €		101700 €
TOTAL SUBV. EQUIPEMENT			
TOTAL AIDES NATURE			500 €*

Légende :

association conventionnée

* Aides en nature

Madame JEHANNET quitte la séance à 19 heures 30.

A cet effet, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer des conventions d'objectifs annuelles avec l'APSAM (sensibilisation culturelle), l'Arabesque, le Théâtre du Masque d'Or, le Centre Henri Rouard et l'association « Lire, écrire en Gâtinais » pour l'organisation du salon du livre 2015. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

- 39) Programmation des spectacles : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec le Hot Club du Gâtinais pour la promotion de la musique de Jazz sur le territoire de l'AME

Madame ABSOLU : « Le succès croissant des partenariats avec le Hot Club du Gâtinais conforte l'engagement de l'Agglomération Montargoise dans sa politique de soutien à la diffusion de la musique de Jazz sur son territoire.

L'AME prévoit de réserver pour cette opération un budget artistique de 8 000 € maximum comprenant l'ensemble des frais artistiques, défraiements, hébergements, nourriture et transports.

Je vous demande de bien vouloir approuver le principe d'un partenariat avec le Hot Club du Gâtinais pour la programmation d'un concert de Jazz et la mise à disposition de la salle du Tivoli et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

- 40) Musée Girodet : Autorisation à Monsieur le Président de solliciter une subvention auprès de la DRAC pour le financement d'un poste en CDD d'un assistant de projet muséographique pour Sceaux-du-Gâtinais

Madame ABSOLU : « Dans le Projet Scientifique et Culturel du musée Girodet rédigé en 2008, la mention du transfert sur le site archéologique de Sceaux- du Gâtinais, des pièces découvertes lors des campagnes de fouilles et stockées dans les réserves du musée du Gâtinais avait été approuvée. Cette collection, essentiellement constituée d'objets placés en dépôt sous la tutelle scientifique de la conservation du musée Girodet, doit être présentée dans un musée de site dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la CC4V.

Au terme d'une étude de pré-programmation réalisée en 2013 par la CC4V avec le soutien financier de la DRAC, les moyens fonctionnel et technique du futur projet ont été définis.

La rédaction d'un projet scientifique et culturel par la conservation du musée Girodet constitue donc la phase suivante du projet.

Pour l'élaboration de cette étude prévue en juin 2015, l'AME recrute, pour un contrat à durée déterminée de 6 mois, un assistant de projet muséographique spécialisé en archéologie gallo-romaine placé sous la tutelle de la conservation du musée Girodet.

La CC4V et la DRAC contribuent à l'intégralité de la rémunération de ce poste dont le montant total en brut chargé s'élève à 14 280 €.

Je vous propose d'approuver ce projet de recrutement et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de la DRAC une demande de subvention de 11 000 €. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

41) Musée Girodet : Autorisation à Monsieur le Président de solliciter une subvention auprès de la DRAC pour la muséographie des salles d'expositions permanentes du musée Girodet

Madame ABSOLU : « Une des caractéristiques du projet de rénovation et d'extension du musée Girodet réside dans la réalisation de la muséographie des futures salles d'exposition permanente par les services de l'AME en interface avec le maître d'œuvre.

Au terme de la définition du parcours de visite qui définit le redéploiement de la section historique et des collections beaux-arts enrichis par des dépôts d'œuvres sollicitées auprès d'autres collections publiques ou privées pour l'enrichissement des sections consacrées à Girodet et Triqueti, le projet muséographique sera transmis au Service des Musées de France et à la DRAC qui subventionnera cette phase de réalisation à hauteur de 48 000 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de la DRAC du Centre une subvention de 48 000 € pour la réalisation de la muséographie des salles d'exposition permanente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

42) Musée Girodet : Autorisation à Monsieur le Président de solliciter une subvention auprès de la DRAC, du Conseil régional et du Conseil général pour la première phase de la restauration fondamentale du tableau Metellus sauvé par son fils de Nicolas-Guy Brenet (1728-1792)

Madame ABSOLU : « Parmi les œuvres données au musée dès son origine, figure une huile sur toile (235 x 270) identifiée comme étant l'esquisse d'un tableau de Brenet exposé au salon de 1779.

Elève de Coypel et de Boucher, Nicolas-Guy Brenet se rallie au mouvement antiquisant. Il est un des peintres d'histoire les plus en renom de la fin du XVIIIe et de nombreux élèves de David, parmi lesquels Fabre et surtout Girodet étudient dans son atelier.

A la suite d'une restauration réalisée en 1960, le châssis agrandi présente de nombreux défauts structurels et le rentoilage a provoqué au fil des années des cloques et lacunes. De plus, de nombreux repeints sont dénaturés.

Une restauration fondamentale du support et de la couche picturale est donc nécessaire pour sauvegarder cette œuvre majeure des collections et l'exposer à sa juste place dans les collections.

Les premiers devis reçus permettent d'évaluer le coût global de cette intervention à 22 000 € HT.

Le projet de restauration présenté en commission interrégionale de restauration au printemps prochain se déroulerait donc en 2 ans : le support en 2015 et la couche picturale en 2016.

Je vous propose d'approuver le projet de restauration de l'œuvre de Brenet qui sera soumis à la commission de restauration et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de la DRAC, du Conseil régional et du Conseil général une demande de subvention au taux le plus élevé pour la première phase de restauration. »

Monsieur PEPIN informe que les élus de Châlette-sur-Loing ne sont pas hérétiques à l'art. Comme il ne connaissait pas Monsieur BRENET, il a procédé à des recherches sur le site internet "Wikipédia". Il s'avère que ce peintre est méconnu, pas seulement des élus châlettois. Le site "Wikipédia" consacré à ce peintre est en ébauche actuellement. Le musée du Louvre, plus grand musée mondial, possède une seule œuvre de Brenet sur 25 000. De plus, la cote de ce tableau est à la hauteur de sa notoriété. Différents experts, notamment lors des dernières ventes à l'hôtel Drouot, estiment la cote entre 2 500 € et 12 000 €. Il serait préférable d'acquérir une œuvre en bon état plutôt que dépenser 22 000 € dans une restauration. Il rappelle qu'il s'agit d'une esquisse, l'original se trouve au musée de Reims. Pour ne pas confondre l'esquisse par rapport à l'original, il propose d'intituler cette esquisse : « *Metellus sauvé par Jean-Pierre Door* ».

Monsieur DOOR précise qu'il s'agit de proposer le projet de restauration à la commission interrégionale de restauration, auprès de la DRAC. Cette commission déterminera le bien-fondé de la restauration du tableau, et du budget correspondant. L'AME détient ce tableau et sollicite la subvention auprès de la DRAC.

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Abstentions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, DELAPORTE avec pouvoir de Monsieur NOTTIN, PEPIN avec pouvoir de Madame HEUGUES, CLEMENT, ÖZTÜRK, BERTHELIER avec pouvoir de Monsieur RAMBAUD).

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21

43) Approbation de l'accord-cadre pour la mise en œuvre de la Plateforme Locale de Rénovation Energétique de l'Habitat privé/ Service Eco Habitat sur le territoire du Plan Climat Energie Territorial

Madame SERRANO : « Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat Energie Territorial (PCET) commun avec le Pays Gâtinais adopté le 6 juin 2013, l'AME a voté la création d'une Plateforme Locale de Rénovation Energétique de l'Habitat privé en Conseil communautaire du 19 décembre 2013.

Je vous rappelle que l'objectif est de mettre en place un accompagnement complet des particuliers et de mobiliser les professionnels, pour réaliser des travaux orientés BBC compatibles et de faciliter le passage à l'acte en :

- Stimulant la demande (cible : particuliers)
- Structurant l'offre (cible : professionnels)

- Assurant une gouvernance et une animation de la plateforme (efficacité, visibilité, effet d'entraînement...).

La plateforme portée par l'AME et le Pays Gâtinais :

- Contribue à faire émerger une offre professionnelle de qualité adaptée à la cible des particuliers
- Crée les conditions de pleine confiance et de propositions les plus intéressantes entre les particuliers et les professionnels
- Permet l'accès à tous les financements disponibles, nationaux et le cas échéant régionaux
- Fournit une aide à l'ingénierie de projet et à l'animation.

Par délibérations de leurs assemblées respectives en date du 25 septembre 2014, l'AME et le Pays Gâtinais ont approuvé la convention fixant les modalités de leur partenariat pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une Plateforme Locale de Rénovation Energétique de l'Habitat privé.

Le projet d'accord-cadre formalise les objectifs et les modalités d'engagement pour l'ensemble des partenaires de la Plateforme Locale de Rénovation Energétique de l'Habitat privé qui sont:

- L'AME et le Pays Gâtinais, collectivités co-porteuses ,
- L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) Centre,
- La Région Centre,
- les Communautés de communes du Betz et de la Cléry, de Château-Renard, de Châtillon-Coligny, des Quatre Vallées et du Canton de Lorris,
- l'Agence Départementale d'Information sur le Logement-Espace Info Energie du Loiret (ADIL-EIE 45),
- le Conseil Général du Loiret,
- la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Loiret,
- Habitat et Développement-Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'habitat (HD-PACT Loiret),
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) du Loiret,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Loiret,
- la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) du Loiret,
- la Fédération Française du Bâtiment (FFB) du Loiret,
- Envirobat Centre,
- le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) du Loiret,
- la Maison de l'Emploi de l'Est du Loiret (MEEL).

Je vous informe également que le nom retenu par le Comité de Pilotage pour la Plateforme Locale de Rénovation Energétique de l'Habitat privé est **le Service Eco Habitat**.

Je vous propose donc, si vous êtes d'accord,

- **d'APPROUVER** les termes de l'accord-cadre pour la mise en œuvre de la Plateforme Locale de Rénovation Energétique de l'Habitat privé/Service Eco-Habitat sur le territoire du Plan Climat Energie Territorial (PCET) ;
- **d'AUTORISER** Monsieur le Président à signer cet accord-cadre. »

Monsieur DOOR annonce la bonne surprise de la Ministre de l'Ecologie et du Développement durable : le projet commun AME/Pays Gâtinais est retenu par l'Etat dans le programme

« Territoire à énergie positive pour la croissance verte », ce qui permettra d'obtenir des subventions entre 500 000 € et 2 millions d'euros. Seulement 9 communautés d'agglomération sont lauréates dans la Région Centre.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

44) Attribution d'une subvention à l'association « les Chats Errants du Montargois » au titre de l'exercice 2015 et renouvellement de la convention

Madame SERRANO : « L'association "les Chats Errants du Montargois" (C.E.M) a été créée en 2006. Son but est de lutter contre la prolifération des chats errants par la stérilisation et d'aider à leur adoption.

Les actions de stérilisation étaient de **191** à la fin de septembre 2013 et de **193** à la fin de septembre 2014.

Le nombre de chats adoptés était de **172** à la fin de septembre 2013 et de **166** à la fin de septembre 2014.

Par courrier du 20 novembre 2014, l'association demande à l'AME une subvention de 6 500 € pour l'année 2015. Je vous rappelle qu'en 2014, la subvention versée à l'association C.E.M s'élevait à 3000 €.

Parallèlement, l'AME renouvelle la convention de protection des Chats Errants du Montargois avec l'association pour une période de un an.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- d'attribuer une subvention de **3 000 €** au titre de l'exercice 2015 à l'association « les Chats Errants du Montargois »;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de protection des Chats Errants du Montargois pour une durée de un an. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

45) Attribution d'une subvention au refuge SPA de Chilleurs-aux-Bois au titre de l'exercice 2015

Madame SERRANO : « La Société Protectrice des Animaux est une association créée en 1845 et reconnue d'utilité publique. Le refuge de Chilleurs-aux-Bois favorise les adoptions des animaux abandonnés et en sortie de fourrière et lance des campagnes de stérilisation des chats errants :

Le projet du refuge pour 2015 présente les points suivants :

- Enjeu : maintenir le nombre d'animaux adoptés
- Actions mises en œuvre
 - Hébergement et alimentation des animaux
 - Actes vétérinaires : soins (si nécessaire), identification, vaccination, stérilisation
 - Deux journées « Portes Ouvertes » en mai 2015
 - Deux journées « Portes Ouvertes » en octobre 2015
 - Deux journées « Noël des animaux » en décembre 2015
 - Mise en ligne de fiches d'animaux à adopter sur le site internet

➤ Indicateurs d'évaluation

- 650 adoptions d'animaux abandonnés ou en sortie de fourrière de Chilleurs-Aux Bois en 2014.

Par courrier du 5 août 2014, l'association sollicite l'AME pour l'obtention d'une subvention.

Pour mémoire, la subvention 2014 a été de 1000 €. ».

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- d'attribuer une subvention de **1 000 €** au titre de l'exercice 2015 au refuge SPA de Chilleurs-Aux-Bois. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

SPORTS

46) Attribution de subventions dans le cadre de la politique sportive communautaire et autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions afférentes

Monsieur SUPPLISSON : « La Commission des Sports a pris connaissance des bilans de l'exercice antérieur des associations sportives pour les disciplines : Basket-Ball, Hand Ball, Cyclisme, Escrime, Echecs, Rugby et Twirling.

Elle a considéré la recevabilité ou l'irrecevabilité des diverses demandes de subvention et, ce faisant, estime que certains projets présentés pour **2015** répondent pour tout ou partie, aux objectifs impartis par la politique sportive communautaire.

Aussi, je vous propose d'attribuer ainsi les subventions :

A.C.C.L.A.M.E.	6 000
C ES AME	12 500
A.M. H.A.N.D.A. Education	18 000
A.M.E. BASKET	18 000
DREAM	6 000
Les ECHECS dans l'AME	5 000
Le Twirling dans l'AME	0

Aucune subvention n'est attribuée au TWIRLING dans l'AME pour son fonctionnement. Mais son projet étant reconnu d'intérêt communautaire, le TWIRLING dans l'AME bénéficie conventionnellement d'une **gratuité** d'utilisation de créneaux au Complexe sportif du CH BL.

et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions afférentes. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

47) Autorisation à Monsieur le Président de signer les avenants aux conventions d'utilisation par les lycées des installations sportives de l'AME

Monsieur SUPPLISSON : « Les créneaux d'utilisation des installations sportives de l'AME par les lycées, pour 2015, ont changé. Il convient de fixer, par voie d'avenants, les participations financières des lycées, en fonction des réservations. A ce jour, les lycées J. Verdier, Durzy et Château Blanc ont demandé des créneaux.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions d'utilisation par les lycées des installations sportives de l'AME en 2015. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

48) Attribution d'une aide financière à la performance 2015

Monsieur SUPPLISSON : « L'AME considère, au regard de l'impact qu'engendre le sport de haut niveau auprès des médias et du tissu économique, que celui-ci constitue un vecteur promotionnel privilégié de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing, pour son image et, par sa valeur d'exemple, favorise la participation de sa jeunesse à la pratique sportive.»

La politique sportive intercommunale dans le volet : **AIDE à la Performance** permet d'allouer une aide financière

→ A titre **collectif**, pour une équipe locale, évoluant au meilleur échelon national d'un sport olympique et dont au moins 1/3 de ses athlètes est licencié depuis plus de 5 ans en son sein,

L'équipe cycliste du **Guidon Châlettois** répond à ces critères ;

A la demande du Président du Guidon Châlettois, je vous propose d'allouer une aide financière de **10 000 €**, pour l'exercice 2015, à son équipe cycliste.

L'équipe senior masculine de GYMNASIQUE du **Cercle Pasteur** de MONTARGIS évoluant en Division Nationale I, répond à ces critères ;

A la demande du Président du Cercle Pasteur GYMNASIQUE, je vous propose d'allouer une aide financière de **10 000 €** pour l'exercice 2015, à son équipe senior masculine.

Les groupes KATA et JUJITSU évoluant à l'échelle nationale et internationale, répondent aux critères ;

A la demande du Président du **J3 Amilly JUDO JUJITSU**, je vous propose d'allouer une aide financière de **1 000 €** pour l'exercice 2015, aux groupes KATA- JUJITSU.

Et d'autoriser Monsieur le Président de signer les conventions d'objectifs et de moyens. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

49) Attribution d'une subvention aux Associations organisatrices de « Grandes » Manifestations

Monsieur SUPPLISSON : «

Considérant la demande de Monsieur Luc BONNARD, Président de la section Natation de l'USM Montargis, pour l'organisation de la manche à CEPOY de la coupe de France de **Nage en EAU libre**, les 30 et 31 mai 2015,

Considérant la demande de Monsieur Bruno FRICOT, Président de l'association **C.O. T AME** organisateur du **Triathlon** de l'agglomération à CEPOY et environs, les 02 et 03 mai 2015,

Considérant la demande de Monsieur Patrick FOUCHER, Président du **GUIDON CHALETTOIS** organisateur du **CRITERIUM « élite »**, dans l'agglomération, fin juin 2015

Considérant la demande de Monsieur Roger SOULAT, Président de l'**Automobile Club MONTARGOIS**, organisateur du RALLYE Auto « Terres du Gâtinais », les 1,2 et 3 mai 2015,

Considérant la demande du Président de l'association BIG SHOT, organisatrice du GALA des Lanceurs le **BIG SHOT** 2014, au DOJO d'AMILLY, le 31 janvier 2015,

Considérant la demande de Monsieur Olivier DUFOUR, Président des **ECHECS dans l'AME**, organisateur de l'**Open international d'ECHECS** et du **transport** des élèves qualifiés en phase académique UNSS d'échecs

Considérant la demande de Madame PERRIERE Corinne, Présidente de l'association d'**Athlétisme des J3 Sports Amilly**, organisatrice de l'**AME Minuit TRAIL**, nuit du samedi 28 mars 2015,

Considérant la demande de Monsieur Luc BONNARD, Président de la section Natation de l'USM Montargis, pour un projet SPORT et SANTE sous la forme de **cycles d'initiation à la natation**, pour des personnes débutantes afin de lutter contre la sédentarité, l'obésité et le vieillissement, dans les piscines de l'agglomération montargoise,

Considérant la demande de Monsieur Olivier COUSTERE, Président de TRANS-FORME **co-organisateur des 23^{ème} jeux nationaux des transplantés et Dialysés**, dans l'agglomération, du 13 au 18 mai 2015,

Considérant la demande de Monsieur Alain PATARD, Président de l'association **Les Roues dans l'AME**, organisateur d'une **réunion de la PISTE** le Vendredi 03 juillet 2015, au Vélodrome de la Forêt à MONTARGIS,

Considérant la demande de Monsieur Patrick FOUCHER, Président du **GUIDON CHALETTOIS** organisateur d'une **grande nocturne de la PISTE** le Vendredi 27 Août 2015, au Vélodrome de la Forêt à MONTARGIS,

Considérant la politique sportive communautaire, adoptée par délibération du Conseil communautaire en date du 27 juin 2002,

Considérant le caractère exceptionnel des préparations ou manifestations et les coûts engendrés,...

je vous propose d'attribuer ainsi les subventions :

- 1 500 € pour l'organisation de la manche à CEPOY de la coupe de France de **Nage en EAU libre**, les 30 et 31 mai 2015,
- 1 500 € pour l'organisateur du **Triathlon** de l'agglomération à CEPOY et environs, les 02 et 03 mai 2015,
- 1 000 € pour l'organisation du **CRITERIUM « élite »**, dans l'agglomération, fin juin 2015
- 3 000 € pour l'organisation du **RALLYE Auto « Terres du Gâtinais »**, les 1,2 et 3 mai 2015,
- 750 € pour l'organisation du GALA des Lanceurs le **BIG SHOT** 2014, au DOJO d'AMILLY, le 31 janvier 2015,
- 750 € pour l'organisation de l'**Open international d'ECHECS**,

- 750 € pour l'organisation de l'**AME Minuit TRAIL**, nuit du samedi 28 mars 2015,
- 750 € pour des **cycles d'initiation à la natation** pour des personnes débutantes afin de lutter contre la sédentarité, l'obésité et le vieillissement, dans les piscines de l'agglomération montargoise,
- 10 000 € pour l'organisation **des 23^{ème} jeux nationaux des transplantés et Dialysés**, dans l'agglomération, du 13 au 18 mai 2015,
- 2 000 € pour l'organisation d'une **réunion de la PISTE** le Vendredi 03 juillet 2015, au Vélodrome de le Forêt à MONTARGIS,
- 2 000 € pour l'organisation d'une **grande nocturne de la PISTE** le Vendredi 27 Août 2015, au Vélodrome de le Forêt à MONTARGIS. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

50) Autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions d'utilisation temporaire du VELODROME de la Forêt avec les clubs

Monsieur SUPPLISSON : « Depuis 2003, le vélodrome de la Forêt est mis à disposition de l'ACCLAME pour l'organisation des entraînements, initiation et manifestations cyclistes.

Pour développer les initiations des élèves des écoles primaires, l'ACCLAME a sollicité le renouvellement de la mise à disposition du vélodrome à titre gratuit.

Les associations : **Les ROUES dans l'AME**, l'**USM Montargis Cyclisme** et **Guidon Châlettois** comptent organiser en 2015, des courses VTT et des nocturnes sur Piste. Elles sollicitent pour se faire les mises à disposition ponctuelles et gratuites du Vélodrome.

Pour l'organisation d'une **Grande REUNION de la PISTE** le Vendredi 03 juillet 2015, les organisateurs ont sollicité la mise à disposition du vélodrome, son éclairage ainsi que la sonorisation du site

Pour l'organisation de la nocturne du **Trophée des Champions**, le vendredi 28 août 2015, le *Guidon Châlettois* a sollicité la mise à disposition du vélodrome ainsi que l'éclairage et la sonorisation du site.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions qui prennent en compte la diversification des manifestations organisées au vélodrome. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

51) Attribution de subventions 2015 aux lycées et collèges dans le cadre de la politique sportive de l'AME

Monsieur SUPPLISSON : « La politique sportive de l'A.M.E. a été adoptée par délibération du Conseil communautaire en date du 27 juin 2002. Cette politique sportive déclare le sport scolaire dans les lycées et collèges d'intérêt communautaire.

Il vous est proposé d'attribuer aux différentes associations sportives scolaires, pour l'**exercice 2015**, les subventions suivantes :

Lycée DURZY :	812,00 €	Lycée Château Blanc :	440,00 €
Collège CHINCHON:	210,00 €	Collège GRAND-CLOS:	440,00 €
Collège Paul ELUARD:	540,00 €	Collège SCHUMAN :	470,00 €
Collège Pablo PICASSO:	646,00 €	Collège Lucie AUBRAC :	573,00 €
Lycée « en Forêt » :	700,00 €	E.R.E.A. Simone VEIL :	379,00 €

Pour information, le lycée Jeannette VERDIER et l'école St LOUIS n'ont pas présenté de demande de subvention. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

52) Contribution à la Commune de Montargis pour la location d'une patinoire temporaire hiver 2014-2015

Monsieur SUPPLISSON : « Considérant que bon nombre des utilisateurs de la patinoire temporaire installée devant la poste de Montargis, vient de l'Agglomération montargoise toute entière, la commune de Montargis sollicite une contribution financière de l'AME pour permettre, cet hiver encore, d'offrir cette activité sportive et de loisir

Je vous propose de verser dans ce cadre à la commune de Montargis une contribution d'un montant de **30 000 €** pour la prestation de location d'une patinoire du 20/12/14 au 08/03/15. »

Délibération votée à la **MAJORITE ABSOLUE** (Oppositions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, DELAPORTE avec pouvoir de Monsieur NOTTIN, PEPIN avec pouvoir de Madame HEUGUES, CLEMENT, ÖZTÜRK, BERTHELIER avec pouvoir de Monsieur RAMBAUD).

Monsieur DOOR se demande s'il faut interdire aux châtellois l'accès à la patinoire de Montargis.

AFFAIRES ECONOMIQUES

53) Attribution d'une aide économique au salon de coiffure de Saint-Maurice-sur-Fessard

Monsieur BOURILLON : « Dans le cadre de la revitalisation et du maintien de l'activité économique dans les communes rurales, il s'agit d'apporter une aide directe à la réhabilitation ou au remplacement de matériel indispensable pour la pérennité du « dernier commerce dans son activité » des centre-bourgs des communes de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing de moins de 5 000 habitants.

Un dossier individuel de commerçant-artisan a été déposé. Il s'agit du salon de coiffure de Mme GAUTHIER à Saint-Maurice-sur-Fessard qui veut procéder à la mise aux normes Personnes à Mobilité Réduite (PMR) de sa porte d'entrée.

La demande a été examinée, retenue comme complète, et étudiée selon les critères définis dans le règlement préalablement adopté. Il s'avère que le demandeur est éligible à la procédure mise en place.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à accompagner ce projet en procédant au versement de la somme de **1 141,79 €**. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

54) Attribution d'une aide économique au bar de Corquilleroy

Monsieur BOURILLON : « Dans le cadre de la revitalisation et du maintien de l'activité économique dans les communes rurales, il s'agit d'apporter une aide directe à la réhabilitation ou au remplacement de matériel indispensable pour la pérennité du « dernier commerce dans son activité » des centre-bourgs des communes de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing de moins de 5 000 habitants.

Un dossier individuel de commerçant-artisan a été déposé. Il s'agit du bar de M. RENARD à CORQUILLEROY qui veut procéder à l'acquisition d'un arrière bar, d'un lave-verres et d'une machine à glaçons.

La demande a été examinée, retenue comme complète, et étudiée selon les critères définis dans le règlement préalablement adopté. Il s'avère que le demandeur est éligible à la procédure mise en place.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à accompagner ce projet en procédant au versement de la somme de **1 440 €**. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

55) Attribution d'une aide économique à la boucherie de Cepoy

Monsieur BOURILLON : « Dans le cadre de la revitalisation et du maintien de l'activité économique dans les communes rurales, il s'agit d'apporter une aide directe à la réhabilitation ou au remplacement de matériel indispensable pour la pérennité du « dernier commerce dans son activité » des centre-bourgs des communes de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing de moins de 5 000 habitants.

Un dossier individuel de commerçant-artisan a été déposé. Il s'agit de la boucherie de M. MARQUES TEXEIRA à CEPOY qui veut procéder à l'acquisition d'une vitrine réfrigérante et d'un mélangeur.

La demande a été examinée, retenue comme complète, et étudiée selon les critères définis dans le règlement préalablement adopté. Il s'avère que le demandeur est éligible à la procédure mise en place.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à accompagner ce projet en procédant au versement de la somme de **2 325,60 €**. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

56) Cession du solde de la parcelle AT468, zone industrielle d'Amilly, pour les besoins de la Société STALLERGENES

Monsieur HAGHEBAERT : « La société STALLERGENES est installée sur la zone industrielle d'Amilly, dans un immeuble en location, depuis plusieurs années. Afin de permettre le développement de ses productions sur le montargois, à un horizon de moyen terme, STALLERGENES a souhaité acquérir la parcelle AT 468, d'une contenance de 19.457 m², actuellement libre.

Le prix de vente proposé est de 290.000 € HT. Ce prix est conforme à l'avis de France Domaine en date du 17 octobre 2014.

L'acquéreur n'ayant pas de projet de construction à court terme, la vente définitive n'est soumise à aucune condition suspensive alors que classiquement l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours est un préalable à l'établissement de l'acte définitif.

Néanmoins, pour éviter une trop longue immobilisation du terrain, l'Agglomération Montargoise Et rives du loing pourrait demander que la cession soit annulée en cas de non utilisation du terrain (construction d'un bâtiment industriel à l'usage de STALLERGENES) à échéance de 5 années.

Je vous propose d'approuver la cession par l'AME à la société STALLERGENES, ou l'une de ses filiales, de la parcelle AT 468 à Amilly, au prix de 290.000 € HT. Je vous propose aussi de prévoir la résiliation de la vente dans le cas où STALLERGENES n'aurait pas initié la construction d'un immeuble industriel pour ses besoins dans un délai de 5 ans après l'acquisition du terrain. Enfin, je vous demande d'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la conclusion de cette cession. »

Monsieur DOOR informe que cette société se développe de plus en plus, elle s'exporte également, notamment vers les Etats-Unis.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

URBANISME

57) PLUi – Révision allégée – Commune de Cepoy - Approbation

Monsieur LELIEVRE : « Par arrêté n° 14-229 du 13 octobre 2014, Monsieur le Président a prescrit la mise à l'enquête publique du projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur la commune de Cepoy.

Pour mémoire, le secteur objet de la présente procédure concerne un bâtiment de la base nautique aux étangs de Cepoy situé en zone N « Naturelle » du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et en zone A3 du Plan de Prévention du Risque Inondation du Loing Aval.

Ce bâtiment a été détruit par un incendie en avril 2011. L'AME souhaite procéder à la reconstruction de ce bâtiment dans le cadre d'un projet de mise en place d'un équipement nautique et de loisirs.

Il est donc nécessaire de faire évoluer le zonage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la zone d'implantation du bâtiment afin qu'elle devienne constructible.

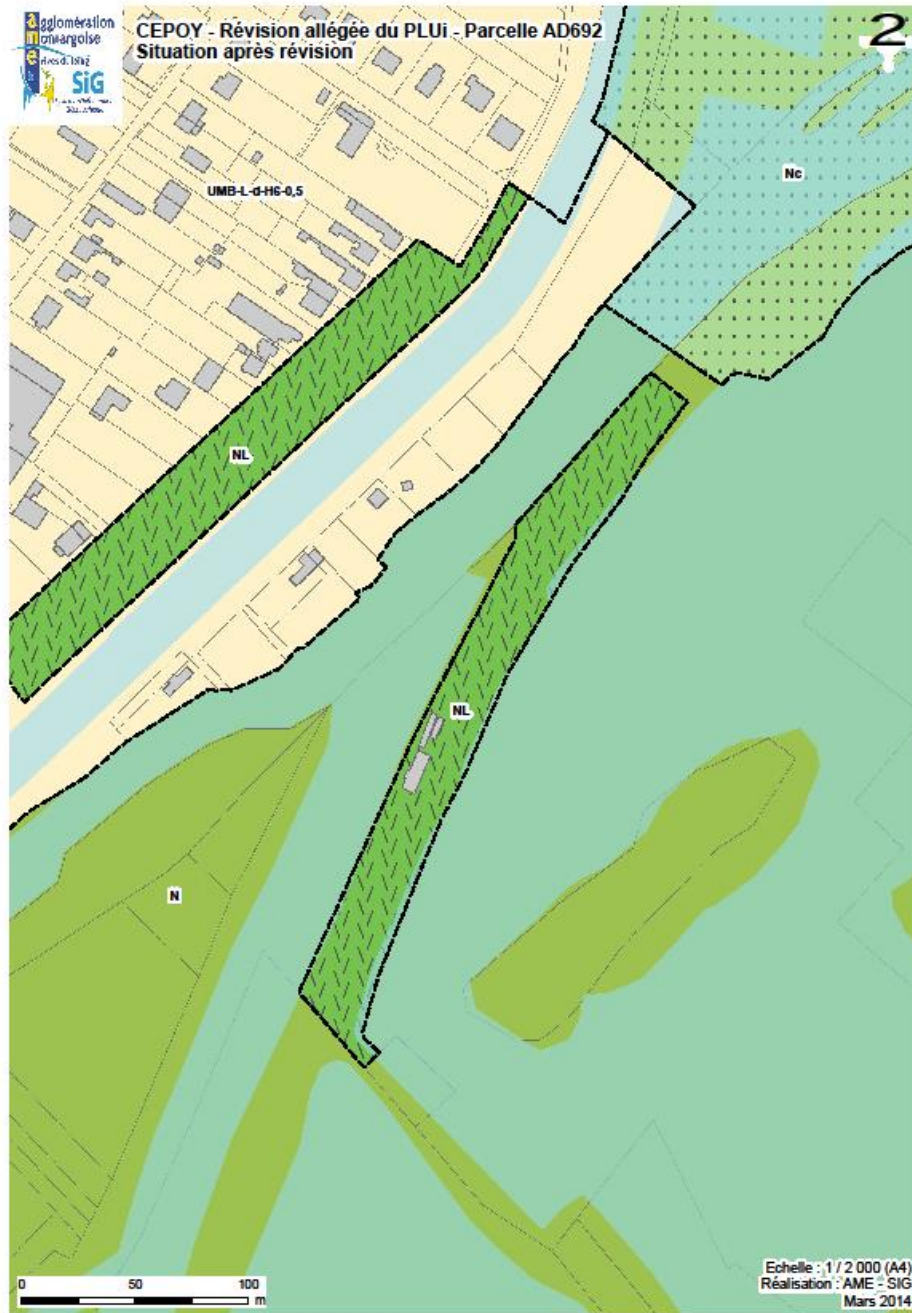
La révision allégée consiste à inclure la parcelle AD n° 692 dans le secteur NL « équipements et construction à vocation touristique ou de loisirs » de la zone naturelle du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

L'enquête publique a eu lieu du 18 novembre 2014 au 18 décembre 2014 inclus. Préalablement, le Conseil communautaire du 28 novembre 2013 fixait les modalités de la concertation avec le public en vue de cette mise en révision allégée. Le bilan de la concertation a été acté par le Conseil Communautaire du 19 février 2014.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable en date du 12 janvier 2015, reçu le 14 janvier 2015.

Je vous propose donc, si vous êtes d'accord :

- D'approuver le projet de révision allégée de Plan Local d'Urbanisme intercommunal en fonction de ce qui a été présenté lors de l'enquête publique et de l'avis favorable du commissaire enquêteur. »



Délibération votée à l'UNANIMITE.

58) PLUi – Modification – Approbation du projet

Monsieur LELIEVRE : « Par arrêté n° 14-205 du 8 août 2014 et n° 14-225 du 15 septembre 2014, le Président a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur les communes d'Amilly, Cepoy, Châlette-sur-Loing, Conflans-sur-Loing, Corquilleroy, Montargis, Pannes, Paucourt, Villemandeur et Vimory. Celle-ci a eu lieu du mardi 2 septembre 2014 au jeudi 9 octobre 2014 inclus.

Madame CLEMENT quitte la séance à 19 heures 58.

Les modifications proposées concernaient :

- Le zonage,
- Le règlement,
- Les orientations d'aménagement,
- La liste des emplacements réservés

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable, en date du 6 novembre 2014, reçu le 6 novembre 2014, avec une réserve concernant l'orientation d'aménagement « Secteur d'extension de la zone d'activité Saint-Gobain à Châlette-sur-Loing ».

Voici ci-après la réserve émise par le commissaire enquêteur :

« Toutefois, j'assortis mon avis avec une réserve concernant l'ancien site industriel de Saint-Gobain à Châlette-sur-Loing, à savoir :

- a) Dépollution du terrain avant les travaux d'aménagement de voirie et de construction,
- b) Décontamination des eaux de ruissellement avant leur rejet et en milieux naturels avec un aménagement adéquat. »

Cette réserve n'est pas levée dans le dossier de modification puisqu'elle concerne l'aspect opérationnel et non réglementaire du projet.

Je vous propose donc, si vous êtes d'accord :

- D'approuver le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal selon les conclusions du commissaire enquêteur et sans prendre en compte les réserves. »

Monsieur DOOR redit que les membres du Bureau ont décidé de ne pas prendre en compte les réserves émises par le commissaire enquêteur sur la zone Saint Gobain.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

59) PLUi de la Communauté de Communes du Betz et de la Cléry – Consultation PPA sur la modification simplifiée

Monsieur LELIEVRE : « La Communauté de Communes du Betz et de la Cléry a validé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal le 21 mai 2013.

Son Conseil communautaire a pris le 29 octobre 2014 une délibération afin d'engager une procédure de modification simplifiée.

L'objet de cette procédure de modification simplifiée est :

- Application des dispositions de la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové,
- Rectification d'erreurs mise en évidence par l'usage et les questions soulevées dans la pratique de l'instruction et les renseignements du public.

Dans le cadre de cette procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la Communauté de Communes du Betz et de la Cléry questionne les Personnes Publiques Associées dont l'Agglomération Montargoise Et rives du loing fait partie.

Je vous propose donc, si vous êtes d'accord :

- De donner un avis favorable au projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Betz et de la Cléry. »

Le Conseil, à l'UNANIMITE, donne un avis FAVORABLE au projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Betz et de la Cléry.

60) Droit de Préemption Urbain – Délégation à la commune de Cepoy

Monsieur LELIEVRE : « L'AME, compétente en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (article L 5216-5 du CGCT relatif aux compétences des communautés d'agglomération suite à la loi ALUR), gère à ce jour les documents suivants :

- PLUi de l'AME relatif aux communes d'Amilly, Cepoy, Châlette-sur-Loing, Conflans-sur-Loing, Corquilleroy, Montargis, Pannes, Paucourt, Villemandeur et Vimory,
- PLU de Lombreuil, de Chevillon-sur-Huillard et Saint-Maurice-sur-Fessard,
- POS de Mormant-sur-Vernisson et Solterre.

L'article L211-2, alinéa 2, du Code de l'Urbanisme stipule que « la compétence d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, (...) en matière de plan local d'urbanisme, emporte leur compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain (DPU). »

Ainsi, l'AME correspond à ce profil d'EPCI et est donc compétente de plein droit en matière de DPU sur les zones U et AU des PLU et U et NA des POS dont elle a la compétence. Pour mémoire, le DPU est une procédure permettant à une personne publique (ex : collectivité territoriale) d'acquérir en priorité, dans certaines zones préalablement définies par elle, un bien immobilier mis en vente par une personne privée (particulier) ou morale (entreprise), dans le but de réaliser des opérations d'aménagement urbain. Le propriétaire du bien n'est alors pas libre de vendre son bien à l'acquéreur de son choix et aux conditions qu'il souhaite.

Toutefois, à ce jour, 10 communes (Châlette/Loing, Montargis, Pannes, Villemandeur, Chevillon/Huillard, Lombreuil, Mormant/Vernisson, Saint-Maurice/Fessard, Solterre et Vimory) en ont reçu délégation.

Par délibération du 04/12/2014, la commune de Cepoy a également demandé cette délégation. Pour mémoire, voici les principes de délégation mentionnés dans les statuts :

« 5.14 - Elaboration, modification, mise à jour, suivi, révision et approbation des documents d'urbanisme, Plan Local d'Urbanisme et exercice du droit de préemption urbain (DPU). Le principe de délégation du DPU aux communes qui le souhaiteraient est maintenu, selon les modalités suivantes :

- pas de délégation pour les emplacements réservés du (POS) PLU inscrits au bénéfice de la Communauté d'Agglomération,
- obligation de transmission de toutes déclarations d'intention d'aliéner à la Communauté d'Agglomération,
- la réception de l'avis de la Communauté d'Agglomération par la commune doit être préalable à la prise de décision de la commune,
- la Communauté peut demander l'exercice du DPU pour un bien, non classé en emplacement réservé à son profit, à la commune où il sera situé ; s'il y a refus de celle-ci, la Communauté d'Agglomération pourra, s'il s'agit d'un bien faisant partie d'un projet d'intérêt général, demander la déclaration d'utilité publique au Préfet et ainsi acquérir ce bien par voie

d'expropriation, ou retirer, par délibération du Conseil communautaire, la délégation du DPU. »

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- de donner délégation du droit de préemption urbain de l'AME à la commune de Cepoy, conformément aux principes de délégation définis dans les statuts de l'AME. Cette délégation ne sera exécutoire qu'après réalisation de toutes les mesures de publicité. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

61) Commune de Villemandeur – Ilot 19 – Cession de parcelles à LOGEMLOIRET- Modification de la délibération n° 13-220 du 30 septembre 2013

Monsieur LELIEVRE : « L'AME, compétente en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire (article 3.3 des statuts : Programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire) a déjà, dans ce cadre, délibéré en février 2008 sur un principe de modalités d'acquisition de foncier par l'AME et de mise à disposition de ce dernier aux bailleurs sociaux dans le cadre du projet « Plateau – ANRU ».

Les acquisitions et les mises à disposition pour ce projet sont pour les premières achevées et les secondes en phase de finalisation.

Madame CLEMENT siège à nouveau au sein de l'Assemblée à 20 heures 01. A la même heure, *Madame DELAPORTE* quitte la séance.

C'est dans ce cadre notamment qu'a été approuvé le 30 septembre 2013 le budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 19 à Villemandeur, et donc les conditions de cession (extrait délibération n° 13-220 du 30 septembre 2013) :

« Article 5 : Le prix de commercialisation est estimé à 60 € le m² et représente le prix indicatif au titre du marché actuellement.

Article 6 : Pour les logements sociaux, (.....).

Une recette (.....).

Le budget général consentira un bail emphytéotique aux bailleurs sociaux.

Le périmètre du lotissement inclut les parcelles destinées aux logements sociaux. »

Pour information, le prix d'acquisition de la zone de lotissement Ilot 19 s'élève à 214 970.25€ pour une surface totale de 21 594 m² soit un prix de 9.95 € le m².

Toutefois, depuis la création de ce budget annexe, le projet LOGEMLOIRET a évolué : à l'origine ANRU/accession à la propriété et aujourd'hui ANRU/Plan de Cohésion Sociale/accession à la propriété.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission Logement, je propose que les cessions des lots destinés à remplir les obligations en matière de Plan de Cohésion Sociale soient effectuées sous une autre forme que par bail emphytéotique.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- d'annuler et remplacer l'article 6 de la délibération n° 13-220 du 30 septembre 2013 comme suit :

« Pour les logements sociaux, la rétrocession sera effectuée sur le budget général de l'Agglomération pour une surface de m², au prix de revient de l'aménagement de la zone avec la TVA.

Une recette sera inscrite au compte 7015 au budget annexe ilot 19 et une dépense sera inscrite au compte 21 du budget général.

Le budget général consentira un bail emphytéotique aux bailleurs sociaux pour les logements entrant dans la programmation ANRU, et cèdera aux bailleurs sociaux l'assiette foncière entrant dans la programmation Plan de Cohésion Sociale au prix de commercialisation fixé dans l'article 5, c'est-à-dire estimé à 60 € HT le m².

Le périmètre du lotissement inclut les parcelles destinées aux logements sociaux. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

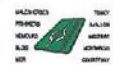


6 rue du Commandant de Poli
45043 ORLEANS Cedex 1

COMMUNE DE VILLEMANDEUR
ILOT 19 DE L'AMENAGEMENT
DU QUARTIER DU PLATEAU

PLAN PARCELLAIRE

Intitulé	Date	Modifications / Observations
A	23.05.2015	plan initial relatif au projet Lotissement des parcelles n° 25, 24, 13 (solution 1/1)
B	30.05.2015	plan modifié d'après le projet Lotissement des parcelles n° 25, 24, 13 (solution 1/1)

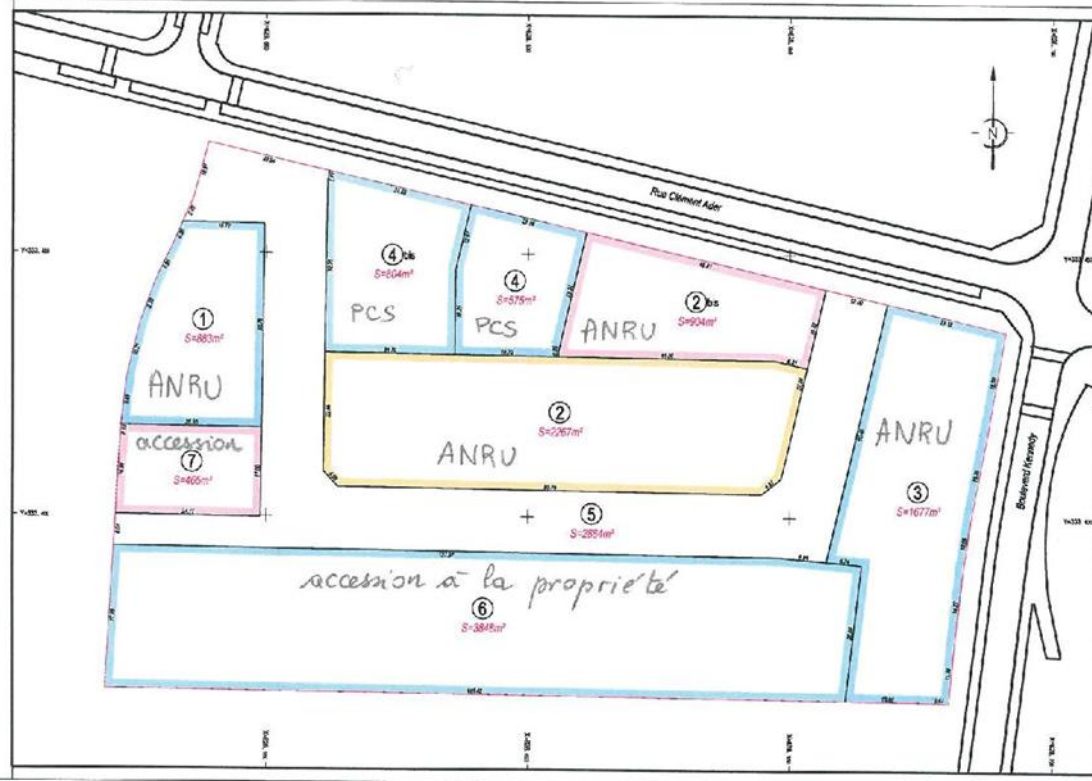


GEOMEXPERT S.A.S.
Département Experts Associés

Boulevard de la République
45000 Orléans
Tél. 02 38 48 12 34
Fax 02 38 48 12 35
www.geomexpert.com

DOSSIER :
M15698.27

ECHELLE :
1/500



62) Eau Potable – Protection des captages de la Chise sur la commune d’Amilly – Acquisition de la parcelle CI n° 32

Monsieur LELIEVRE : « L’AME est compétente en matière de « production, transport, stockage et distribution de l’eau potable » (article 5.5 des statuts) pour les communes qui la composent. Cette compétence est déléguée à la Lyonnaise des Eaux pour les communes d’Amilly, Châlette/Loing, Montargis, Pannes et Villemandeur, via une concession, qui dispose d’un système « eau potable » commun.

L’organisation de ce système repose sur 2 champs captants qui sont l’Aulnoy à Pannes et la Chise à Amilly.

La préservation de la qualité de l’eau dans son milieu naturel passe par la protection des ressources et se traduit par la mise en place de périmètres de protection institués par arrêté préfectoral. Ces périmètres sont dits « immédiats » (échelle de la parcelle), « rapprochés » (échelle communale) ou encore « éloignés » (concerne souvent plusieurs communes). Les aires géographiques ainsi désignées font l’objet de servitudes d’usages inscrites aux hypothèques.

Un arrêté préfectoral daté du 11 juillet 2014 a déclaré d’utilité publique la dérivation des eaux souterraines et les périmètres de protection des forages du champ captant de la Chise. Trois périmètres ont été institués : un périmètre immédiat pour chacun des trois forages des champs captants, un périmètre rapproché commun aux trois ouvrages et un périmètre éloigné.

Dans le cadre de l’application de cet arrêté préfectoral, l’acquisition de terrain par l’AME facilitera la maîtrise du respect des prescriptions s’appliquant aux parcelles les plus proches des ouvrages.

A cette occasion, l’AME souhaite également régulariser certains aspects fonciers comme notamment l’absence de servitudes d’aqueduc avec les propriétaires de parcelles traversées par des canalisations posées dans les années 70 et d’autres dans les années 2000. Il s’agit des parcelles CI n° 32 de 14 442 m² appartenant aux conjoints Nigon-Thierry et CI n° 21 de 19 550 m² appartenant aux conjoints Narme. Elles sont situées en zone N du PLUi.

Une demande d’estimation de France Domaine a donc été demandée. Ce service a évalué ces 2 parcelles d’un total de 33 992 m² à 16 316 € HT, soit environ 0,48 € HT/m².

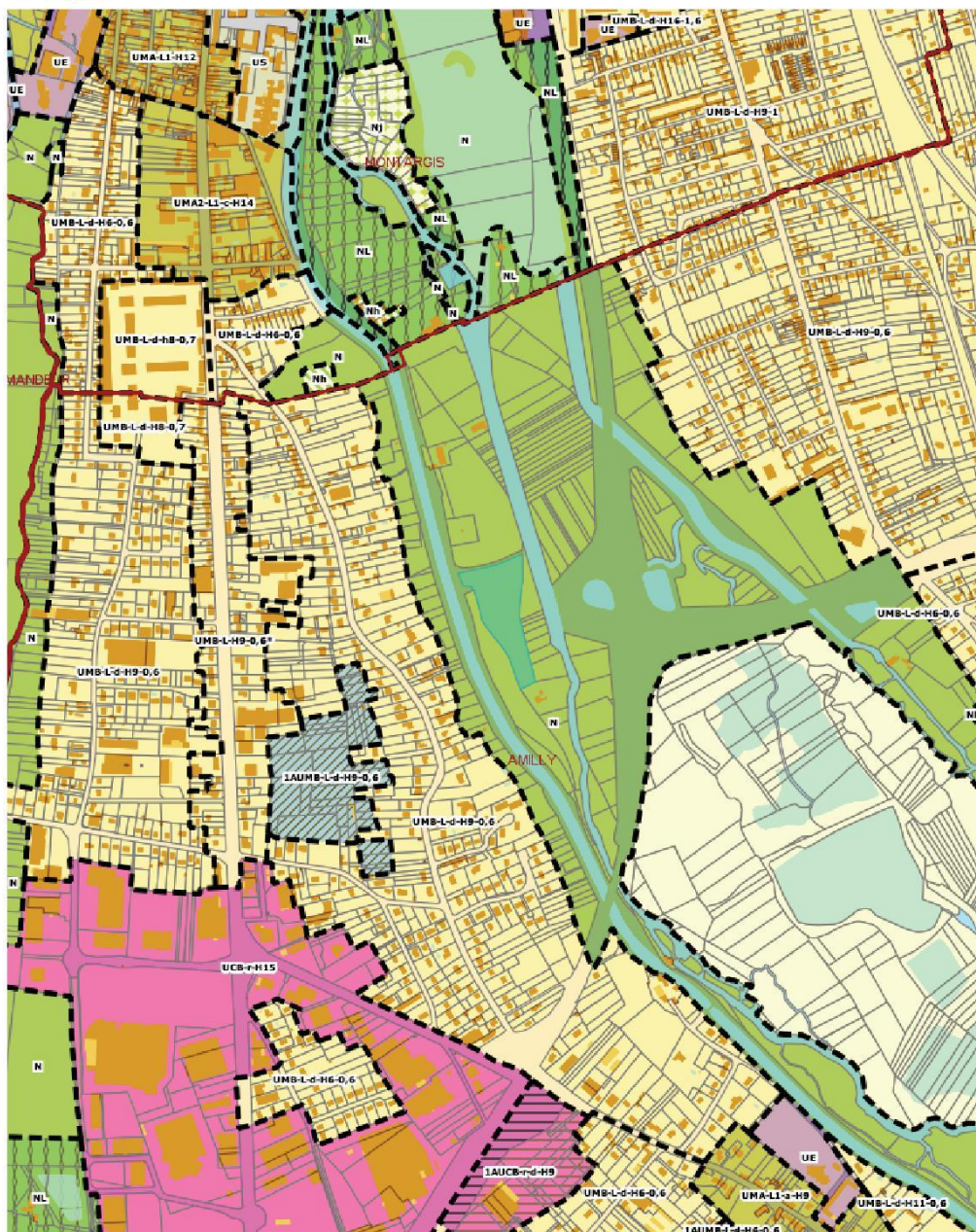
La négociation est d’abord intervenue avec le propriétaire de la parcelle CI n°32 située sur la commune d’Amilly.

Madame DELAPORTE siège à nouveau au sein de l’Assemblée à 20 heures 04.

Ce dernier est d’accord pour une cession sur le prix de base de 0,48 € HT/m², soit un total de 6 932,16 € HT/m², mais fait valoir une majoration à ce prix pour occupation sans titre de 1 000 €, auquel cas il refuse de vendre ou de conclure quelle que convention que ce soit.

Je vous propose donc, si vous en êtes d’accord :

- d’approuver l’acquisition de la parcelle CI n° 32 sise sur la commune d’Amilly au prix de 0,48 € HT/m², soit un total de 6 932,16 € HT, majoré d’une indemnisation pour occupation sans titre de 1 000 € forfaitaire. Un crédit budgétaire est prévu au budget annexe « Eau potable » : le prix principal en section d’investissement et l’indemnisation en section de fonctionnement. »



Echelle : 1 / 8990

0 92 184 276 368 m

Réalisation : AME - SIG

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

LOGEMENT

- 63) PLH - Construction de 19 logements PLUS 155 rue St Jacques à Amilly - Modalités d'octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Monsieur LAURENT « Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2009, il a

été décidé, entre autres, que l'AME garantisse les emprunts des bailleurs sociaux en lieu et place des communes et ce afin de promouvoir une offre diversifiée et équilibrée de logements sociaux.

Messieurs BOURILLON et PEPIN quittent la séance à 20 heures 06.

Aussi, l'opération de construction de 19 logements PLUS, situés 155 rue St Jacques à Amilly menée par Vallogis contribue à remplir cet objectif.

Le contrat d'emprunt ayant été signé entre la Caisse des dépôts et consignations et Logemloiret, il s'agit d'apporter notre garantie à hauteur de 50 % en complément de celle accordée par le Conseil général du Loiret.

Aussi, je vous propose si vous êtes d'accord

- d'accorder la garantie de l'AME, à hauteur de 50 %, pour l'emprunt contracté par Vallogis et destiné à financer la construction de 19 logements PLUS, situés 155 rue St Jacques à Amilly selon les caractéristiques suivantes :

N° contrat : 16380

Ligne de prêt	Montant	Taux	Durée Préfinancement	Index	Périodicité	Taux de progressivité des échéances	Durée
PLUS	1 885 700 €	1,6%	3 mois	Livret A	annuelle	0%	40 ans
PLUS foncier	400 300 €	1,6%	3 mois	Livret A	annuelle	0%	50 ans
Montant du Prêt	2 286 000 €						
Montant garantie	1 143 000 €						

- Et d'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

64) PLH - Construction de 8 logements PLAI 155 rue St Jacques à Amilly - Modalités d'octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Monsieur LAURENT « Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2009, il a été décidé, entre autres, que l'AME garantisse les emprunts des bailleurs sociaux en lieu et place des communes et ce afin de promouvoir une offre diversifiée et équilibrée de logements sociaux.

Aussi, l'opération de construction de 8 logements PLAI, situés 155 rue St Jacques à Amilly menée par Vallogis contribue à remplir cet objectif.

Monsieur DEMAUMONT quitte la séance à 20 heures 07.

Le contrat d'emprunt ayant été signé entre la Caisse des dépôts et consignations et Logemloiret, il s'agit d'apporter notre garantie à hauteur de 50 % en complément de celle accordée par le Conseil général du Loiret.

Aussi, je vous propose si vous êtes d'accord

- d'accorder la garantie de l'AME, à hauteur de 50 %, pour l'emprunt contracté par Vallogis et destiné à financer la construction de 8 logements PLAI, situés 155 rue St Jacques à Amilly selon les caractéristiques suivantes :

N° contrat : 16381

Ligne de prêt	Montant	Taux	Durée Préfinancement	Index	Périodicité	Taux de progressivité des échéances	Durée
PLAI	663 000 €	0,8%	3 mois	Livret A	annuelle	0%	40 ans
PLAI foncier	150 000 €	0,8%	3 mois	Livret A	annuelle	0%	50 ans
Montant du Prêt	813 000 €						
Montant garantie	406 500 €						

- Et d'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

65) PLH – Acquisition en VEFA de 30 logements rue de Coulevreux à Amilly - Modalités d'octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Monsieur LAURENT « Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2009, il a été décidé, entre autres, que l'AME garantisse les emprunts des bailleurs sociaux en lieu et place des communes et ce afin de promouvoir une offre diversifiée et équilibrée de logements sociaux.

Aussi, l'opération de construction de 30 logements dont 23 logements PLUS et 7 logements PLAI, situés rue de Coulevreux à Amilly menée par Vallogis contribue à remplir cet objectif.

Le contrat d'emprunt ayant été signé entre la Caisse des dépôts et consignations et Logemloiret, il s'agit d'apporter notre garantie à hauteur de 50 % en complément de celle accordée par le Conseil général du Loiret.

Aussi, je vous propose si vous êtes d'accord

- d'accorder la garantie de l'AME, à hauteur de 50 %, pour l'emprunt contracté par Vallogis et destiné à financer la construction de 30 logements dont 23 logements PLUS et 7 logements PLAI, situés rue de Coulevreux à Amilly selon les caractéristiques suivantes :

N° contrat : 16394

Ligne de	Montant	Taux	Durée Préfinancement	Index	Périodicité	Taux de progressivité	Durée
----------	---------	------	----------------------	-------	-------------	-----------------------	-------

prêt						des échéances	
PLAI	602 600 €	0,8%	3 mois	Livret A	annuelle	0%	40 ans
PLAI foncier	207 400 €	0,8%	3 mois	Livret A	annuelle	0%	50 ans
PLUS	2 050 800 €	1,6%	3 mois	Livret A	annuelle	0%	40 ans
PLUS foncier	699 200 €	1,6%	3 mois	Livret A	annuelle	0%	50 ans
Montant du Prêt	3 560 000 €						
Montant garantie	1 780 000 €						

- Et d'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

66) PLH – Acquisition – amélioration de 2 logements 10 rue du Bon Guillaume à Montargis - Modalités d'octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Monsieur LAURENT « Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2009, il a été décidé, entre autres, que l'AME garantisse les emprunts des bailleurs sociaux en lieu et place des communes et ce afin de promouvoir une offre diversifiée et équilibrée de logements sociaux.

Aussi, l'opération d'acquisition – amélioration de 2 logements situés 10 rue du Bon Guillaume à Montargis, menée par Vallogis contribue à remplir cet objectif.

Le contrat d'emprunt ayant été signé entre la Caisse des dépôts et consignations et Logemloiret, il s'agit d'apporter notre garantie à hauteur de 50% en complément de celle accordée par le Conseil général du Loiret.

Aussi, je vous propose si vous êtes d'accord

- d'accorder la garantie de l'AME, à hauteur de 50%, pour l'emprunt contracté par Vallogis et destiné à financer l'acquisition – amélioration de 2 logements situés 10 rue du Bon Guillaume à Montargis selon les caractéristiques suivantes :

N° contrat : 17774

Ligne de prêt	Montant	Taux	Index	Périodicité	Taux de progressivité des échéances	Durée
PLUS	149 249 €	1,6%	Livret A	annuelle	0%	40 ans
Montant du Prêt	149 249 €					
Montant garantie	74 624,50 €					

- Et d'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

67) Observatoire de l'Habitat - Convention en vue de la transmission d'indicateurs avec la CAF du Loiret : Autorisation au Président de signer la convention

Monsieur LAURENT « Dans le cadre de l'Observatoire de l'habitat mis en place en 2013 par l'AME, les différents partenaires fournissent annuellement des données afin de procéder aux mises à jour.

Actuellement, l'AME collabore principalement avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) qui lui communique les données concernant le parc social (revenu par rapport aux plafonds HLM, la part des logements sociaux, l'occupation du parc social, les financements) ainsi que le parc de logement (statut d'occupation, confort du parc de logement) et avec l'Union Sociale de l'Habitat (USH) pour le logement social.

Monsieur PEPIN siège à nouveau au sein de l'Assemblée à 20 heures 08.

Pour faire suite au comité technique du 18 février 2014, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Loiret propose de conclure avec l'AME une convention en vue de la transmission de ses indicateurs comme ceux transmis à l'Observatoire Régional de l'Habitat.

Aussi, je vous propose si vous êtes d'accord

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la CAF du Loiret ainsi que tout document s'y rapportant et ce dans le cadre de l'observatoire de l'habitat. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

TRAVAUX

68) Autorisation à Monsieur le Président de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement

Monsieur DUPATY : « L'Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME) sollicite régulièrement des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Monsieur DEMAUMONT siège à nouveau au sein de l'Assemblée à 20 heures 08.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie est un Etablissement Public du ministère de l'écologie dont l'une des missions est de financer les actions de protection des ressources en eau et de lutte contre les pollutions.

L'Agence de l'Eau agit dans le cadre d'un programme qui fixe les objectifs à atteindre, le montant des aides à apporter et les redevances à recouvrer. Ce programme est arrêté par le comité de bassin.

L'Agence de l'Eau est habilitée à percevoir des redevances, rendant l'ensemble des usagers de l'eau financièrement solidaire. Ainsi, l'Agence de l'Eau distribue le produit de ces redevances sous forme d'aide financière pour la réalisation des travaux qui améliorent la gestion des ressources en eau, diminuent la pollution et rétablissent l'équilibre écologique des rivières. Ces aides financières sont accordées sous forme de subventions et d'avances aux Collectivités Territoriales.

Aussi, l'Agence de l'Eau Seine Normandie accompagne financièrement des projets présentés par l'Agglomération Montargoise Et rives du loing dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

Afin de faciliter le traitement de ces dossiers de demande de subvention, il convient de prendre une délibération de principe, autorisant Monsieur le Président de l'AME à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie les aides financières pour les études et les travaux des opérations menées par la Communauté d'Agglomération dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

69) Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes pour les travaux d'aménagement des abords du Collège Pablo Picasso sur la commune de Châlette-sur-Loing

Monsieur DUPATY : « L'aménagement des abords du Collège Pablo Picasso a fait l'objet d'une convention de groupement de commandes entre l'Agglomération Montargoise Et rives du loing et la commune de CHALETTE-SUR-LOING, approuvée par le Conseil communautaire du 30 septembre 2013.

Cette convention prévoyait le versement par l'AME d'un montant de **107 917,80 € HT**, soit **129 501,36 € TTC** comportant :

- **28 485,40 € HT**, soit **34 182,48 € TTC** pour la voirie,
- **79 432,40 € HT**, soit **95 318,88 € TTC** pour les eaux pluviales.

Après achèvement des travaux, il apparaît que le montant des travaux réalisés pour la voirie n'a pas changé et que le montant des travaux réalisés pour les eaux pluviales est porté à 85 665,60 € HT, soit **102 798,72 € TTC**.

Cette convention prévoit donc le versement par l'AME d'un montant de 114 151,00 € HT, soit **136 981,20 € TTC** comportant :

- 28 485,40 € HT, soit **34 182,48 € TTC** pour la voirie,
- 85 665,60 € HT, soit **102 798,72 € TTC** pour les eaux pluviales

Le montant du marché s'élève maintenant à **136 981,20 € TTC**, le montant d'avenant en plus-value étant de 6 233,20 € HT, soit **7 479,84 € TTC**.

Il convient de conclure un avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes d'un montant de **7 479,84 € TTC**.

Aussi, je vous propose d'approuver cet avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Président à le signer ».

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

70) Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Monsieur DUPATY : «Par délibération en date du 26 juin 2014, le Conseil Communautaire de l'AME a approuvé le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Ce projet présente les objectifs et les actions proposés, afin de réduire à l'échelle du territoire, le nombre de personnes et établissements sensibles impactés par des nuisances sonores dues aux infrastructures de transports.

Le PPBE a été mis à la consultation du public du 6 octobre 2014 au 6 décembre 2014. Le projet était consultable sur le site internet de l'AME www.agglo-montargoise.fr ou directement à la Communauté d'Agglomération.

Les citoyens disposaient d'un accès aux cartes de bruit et pouvaient consigner leurs remarques :

- soit sur un registre papier au siège de l'AME,
- soit par courriel à l'adresse suivante : PPBE@agglo-montargoise.fr

Un avis faisant connaître les dates et les conditions de mise à disposition du public a été publié dans la presse locale, La République du Centre, le lundi 6 octobre 2014.

La consultation n'a fait l'objet d'aucune observation de la part du public. Le PPBE soumis à consultation a donc été conservé pour établir la version finale.

Il convient, maintenant, au Conseil Communautaire d'approuver le Plan de Protection du Bruit dans l'Environnement (PPBE). »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

TRANSPORTS

71) Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant n° 3 au contrat de délégation de services publics pour l'exploitation du réseau des transports urbains de l'AME

Monsieur SCHOULEUR : « L'avenant n° 3 au contrat de délégation de services publics 2013-2018 entre KEOLIS Montargis et l'AME qui vous est proposé a pour objet :

- de prendre en compte les modifications de la consistance des services, nécessaires afin d'adapter les horaires de desserte du réseau Amelys en transport à la demande pour les hameaux de Puy-La-Laude et Montigny, à titre expérimental pour 3 mois et pour permettre l'observation. Du 1^{er} mars au 31 mai 2015 : création de deux arrêts de transport à la demande aux hameaux de Puy-La-Laude et Montigny.

A l'issue des trois mois et sur la base des justificatifs d'heure, de kilomètres et de recettes constatés réellement, l'impact financier de l'expérimentation sera évalué et pris en compte sous forme d'un avenant.

- de prendre en compte l'extension des horaires de fonctionnement du service Moov'Amelys, dédié au transport à la demande des personnes à mobilité réduite, à titre expérimental pour 6 mois. Du 1^{er} mars au 31 août 2015 : extension du service de transport des personnes à mobilité réduite (TPMR) Moov'Amelys en service de substitution sur l'amplitude du réseau à savoir de 5h51 à 19h38 du lundi au samedi hors jours fériés. Le règlement du service Moov'Amelys, ainsi que le règlement du réseau Amelys sont modifiés en ce sens.

Cette proposition est motivée par le souci de l'AME de se mettre en conformité avec la loi du 11-02-2005 pour l'égalité des droits et des chances, à la fois sur le réseau régulier et sur Moov'Amelys.

A l'issue de cette période expérimentale et sur la base des justificatifs d'heure, de kilomètres et de recettes constatés réellement, l'impact financier de l'expérimentation sera évalué et pris en compte sous forme d'un avenant.

Ces deux mesures expérimentales sont sans impact sur la contribution financière forfaitaire versée par l'autorité délégante.

Les montants annuels de contribution forfaitaire y compris la contribution économique territoriale sont inchangés.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 3 au contrat de DSP pour l'exploitation du réseau des transports urbains de l'AME. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

o.o.o.o

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur DOOR, Président, lève la séance à 20 heures 10.

**Le Secrétaire
de séance**

**Le Président
de l'Agglomération Montargoise Et
rives du loing**

Catherine MASTYKARZ

Jean-Pierre DOOR